

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 4 juillet 2022  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

CONDOLÉANCES

- 10.04** Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille, aux proches et aux anciens collègues de monsieur Alex Polevoy à la suite de son décès.
- 10.05** Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Pierre Wener à la suite de son décès.
- 10.06** Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Christiane Aumont à la suite de son décès.

PROCÈS-VERBAL

- 10.07** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2022, à 19 h.

**10.08** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2022.  
1229582017

**10.09** Accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 8 juin 2022.  
1229582018

## **20 – Affaires contractuelles**

### CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

**20.01** Accorder un contrat à Construction Viatek Inc. pour des travaux de sécurisation de l'école Cavelier-De LaSalle. Dépense totale de 768 881,13 \$, taxes incluses (contrat: 668 592,28 \$ + contingences : 53 487,38 \$ + incidences: 46 801,47 \$). Appel d'offres public no 718842, Contrat S.E. 22-1896 (3 soumissionnaires).  
1227151016

**20.02** Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 Inc., pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 300 arbres pour les années 2022 et 2023 dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 322 416,35 \$ taxes incluses (contrat 293 105,77 \$ + contingences 29 310,58 \$). Appel d'offres public AO- 22-19326 (4 soumissionnaires).  
1227151017

### ENTENTE

**20.03** Autoriser la signature des conventions à intervenir entre sept organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue des camps de jour pour la période estivale 2022.  
1223630007

**20.04** Autoriser la signature de l'entente de visibilité entre l'arrondissement de LaSalle et la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis.  
1227405010

### SUBVENTION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**20.05** Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 13e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ». Autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans les parcs Ménard, Lefebvre et J.D. Ducharme pour promouvoir les pique-niques interculturels en plein air.  
1229309017

- 20.06** Accorder un montant de 2 000 \$ au Centre communautaire LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.  
1229309022
- 20.07** Accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme Eau Vive LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.  
1227817005
- 20.08** Accorder un montant de 1 425 \$ au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.  
1229309023
- 20.09** Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de l'ITALFESTMTL (Festival de la Semaine italienne de Montréal) qui se déroulera du 5 au 21 août 2022.  
1227551010

### **30 – Administration et finances**

#### ACCORD DE PRINCIPE / MANDAT RÉGULIER

- 30.01** Autoriser la signature de l'entente tripartite entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau, pour une période de dix-huit (18) mois débutant le 1er juillet 2022 et se terminant le 31 décembre 2023. Autoriser l'arrondissement de LaSalle à déboursier la somme maximale de 171 395,89 \$ incluant toutes les taxes si applicables et l'IPC, pour répondre aux différentes obligations découlant de cette convention.  
1226152002
- 30.02** Autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre 9222-5135 Québec Inc., F/A/S Construction Gencor, et la Ville de Montréal pour le projet domiciliaire du 8585, boulevard LaSalle et mandater la mairesse d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente sur les infrastructures.  
1227151018

#### ÉVÉNEMENT / PROCLAMATION

- 30.03** Accueillir l'Orchestre Métropolitain au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain le 8 juillet 2022 afin d'offrir le spectacle « L'OM prend l'air ! » au coût de 45 990 \$ taxes incluses  
1227769003

**30.04** Autoriser Les Aînés de LaSalle à avoir un camion de rue au parc des Rapides le 26 juillet 2022.  
1227405009

**30.05** Autoriser la tenue d'un pique-nique de l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal le 16 juillet 2022 et le 27 août 2022 au parc Hayward et l'obtention d'un permis d'alcool à cet effet.  
1229309021

**30.06** Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2022, de 21 h à 22 h.  
1229309020

**30.07** Autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 11 septembre 2022, incluant un soutien logistique en matériel et promotion.  
1227817006

#### BUDGET - AUTORISATION DE DÉPENSE

**30.08** Entériner l'autorisation de dépense de 190 \$, plus les taxes, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'édition 2022 de la Journée tactique en loisir urbain AQLM qui s'est tenue le 3 juin 2022.  
1227551015

**30.09** Confirmer le financement de l'arrondissement de LaSalle au montant de 15 059 000 \$ pour le projet de mise aux normes du Centre sportif Dollard-St-Laurent. Affecter une somme maximale de 7 976 000 \$ à même les surplus de l'arrondissement de LaSalle.  
1227551016

#### REDDITION DE COMPTES

**30.10** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mai au 19 juin 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2022.  
1223035009

## **40 – Réglementation**

#### ADOPTION

**40.01** Adopter le Règlement amendant le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.  
1225212014

## PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**40.02** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la modification du revêtement et des ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 165, rue Larente (lot numéro 1 930 938).

1229582016

**40.03** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la modification d'une ouverture d'une habitation bifamiliale située au 76-78, 7<sup>e</sup> Avenue (lot numéro 1 079 916).

1229582014

**40.04** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 9155, boulevard LaSalle (lot numéro 1 451 350).

1229582012

**40.05** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la subdivision du lot 1 079 881 en deux (2).

1229582015

## PERMIS

**40.06** Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 528 875.00 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003150855 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial mixte" comprenant 166 unités d'habitation et un (1) commerce sur le lot 1 724 957 (avenue Dollard).

1229002005

## CIRCULATION / STATIONNEMENT

**40.07** Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire aux approches Est et Ouest de l'intersection Gloria et Béique dans l'arrondissement de LaSalle.

1227151019

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1226456007

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1229582017**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2022.

Il est recommandé :  
D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2022.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-23 07:05

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229582017

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2022.                              |

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 juin 2022.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-06-21



**Dossier # : 1229582018**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 8 juin 2022.  |

Il est recommandé :  
D'accepter le compte rendu du comité de démolition du 8 juin 2022.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-23 07:04

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229582018

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 8 juin 2022.  |

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité de démolition du 8 juin 2022.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-06-21

**Dossier # : 1227151016**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Construction Viatek Inc., pour des travaux de sécurisation de l'école Cavalier-De LaSalle. Dépense totale de 753 807,03 \$, taxes incluses (contrat: 668 592,28 \$ + contingences : 45 447,87 \$+ incidences: 39 766,89 \$). Appel d'offres public no 718842, Contrat S.E. 22-1896 (3 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Viatek Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de sécurisation de l'écoles Cavalier-de-LaSalle 2022 : modifications de trottoirs, installation de ralentisseur et travaux de marquage et fosses d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 668 592,28 \$ (taxes incluses) , conformément aux documents de l'appel d'offres public 718842;
2. d'autoriser une dépense de 45 447,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
3. d'autoriser une dépense de 39 766,89 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense qui sera assumée par l'arrondissement et la ville centrale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**Signé par****Le**

Signataire :

---

Christianne CYRENNE  
Directrice Travaux Publics  
LaSalle , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1227151016**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Construction Viatek Inc., pour des travaux de sécurisation de l'école Cavelier-De LaSalle. Dépense totale de 753 807,03 \$, taxes incluses (contrat: 668 592,28 \$ + contingences : 45 447,87 \$+ incidences: 39 766,89 \$). Appel d'offres public no 718842, Contrat S.E. 22-1896 (3 soumissionnaires). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE) :**

En 2015, l'arrondissement LaSalle a participé à l'établissement du plan de déplacement scolaire.

Le plan de déplacement scolaire vise trois objectifs :

- Rendre plus sécuritaires les trajets scolaires
- Maintenir et encourager le transport actif des élèves du primaire
- Susciter la concertation des milieux scolaires, des groupes communautaires et des municipalités afin de planifier la réalisation d'aménagement en faveur des piétons et cyclistes.

La révision du réseau routier artériel, réalisée dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, a eu pour effet de transférer au réseau artériel administratif plus de 1 200 km de rues qui, auparavant, faisaient partie du réseau routier local. Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la responsabilité d'aménager, de réhabiliter et de coordonner les travaux sur ces rues incombe aux Services centraux de la Ville. Dans ce contexte, il est nécessaire de faire appel à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal afin que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures sur les rues faisant nouvellement partie du réseau artériel administratif, ce qui a été fait par le Conseil d'arrondissement le 6 avril.

Une liste des projets retenus qui prévoient des interventions sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV) a été autorisée, acceptant à l'avance les offres de service des conseils d'arrondissements dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le RAAV, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. De plus, l'autorisation de la Directrice de la Mobilité avant de procéder aux lancements des appels d'offres pour la réalisation des plans et devis et les travaux d'aménagement est nécessaire et requise pour

que l'octroi du présent mandat soit approuvé.

En octobre 2021, l'arrondissement de LaSalle a déposé un dossier de candidature au programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE). Ce dossier propose de nombreuses interventions ayant pour objectifs d'améliorer la sécurité et le confort pour les déplacements autour de l'École secondaire Cavelier-de-LaSalle, afin que les jeunes de 5 à 17 ans puissent aller à l'école sécuritairement. Le 10 Mars 2022, la Direction de la mobilité a accordé un financement partiel du projet permettant de réaliser le réaménagement aux abords de l'école secondaire Cavelier-de LaSalle, conformément à la phase II d'acceptation du projet PSAE 2022.

Les Lots 1 et 2 sont liés au programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE)

### **Programme d'aménagement urbain - Enfants » (PAU-Enfants) :**

En octobre 2020, l'arrondissement de LaSalle a déposé un dossier de candidature au programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE). Ce dossier propose de nombreuses interventions ayant pour objectifs d'améliorer la sécurité et le confort pour les déplacements autour de plusieurs écoles, afin que les jeunes de 5 à 17 ans puissent aller à l'école sécuritairement. Le 11 décembre 2020, la Direction de la mobilité a accordé un financement partiel du projet permettant de réaliser le réaménagement aux abords du Parc Riverside - Revalorisation des sentiers piétons du parc Riverside pour les élèves de l'école primaire des Découvreurs.

Le « Programme d'aménagement urbain - Enfants » (PAU-Enfants) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), s'inscrit dans le cadre de la Politique de l'enfant. Il vise à offrir des aménagements urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles conçus par les enfants et pour les enfants. Le Programme favorise la présence des enfants dans l'espace public et encourage les déplacements à pied, à vélo, le long des espaces publics ou des parcours scolaires, pour ainsi repenser la trame urbaine de la Ville de Montréal et ce, tout au long de l'année.

Le SDIS agit à titre de gestionnaire de ce programme et a notamment comme responsabilités sa mise en application et le respect des orientations de celui-ci.

La réalisation du projet par le PAU-Enfants sera sous la responsabilité de l'arrondissement. À titre d'exécutants, nous nous assurerons notamment de la planification, de la coordination, du contrôle et du suivi de chacune des activités nécessaires à la réalisation du projet.

Dans le cadre du Programme d'aménagement urbain pour les enfants (PAU-E) 2022 de la Ville de Montréal, l'arrondissement a proposé la candidature du projet de « parcours scolaire autour de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle ». Ce projet s'inscrit dans une planification urbaine plus vaste et souscrit entièrement aux objectifs poursuivis par la ville avec ce nouveau programme.

Pour la période 2019-2022, l'aide financière prévue au PAU est de 494 988 \$ pour l'arrondissement LaSalle, sous réserve des budgets adoptés par le conseil municipal.

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80 % des coûts admissibles. Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement a adopté une résolution :

- Confirmant l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;
- Confirmant la participation financière de l'arrondissement au projet;
- Assurant que l'arrondissement assumera les frais d'exploitation;

- Autorisant une personne responsable à signer tout engagement relatif.

Le lot 3 concerne le « Programme d'aménagement urbain - Enfants » (PAU-Enfants) aux abords du Parc Riverside - Revalorisation des sentiers piétons du parc Riverside pour les élèves de l'école primaire des Découvreurs.

Un autre contrat viendra compléter le lot 3 au cours de l'année 2022 pour le « Programme d'aménagement urbain - Enfants » (PAU-Enfants).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DA227151003 – 31 Mai 2022** - Accorder un contrat à INDUKTION GROUPE CONSEIL, INC., pour des services professionnels en ingénierie électrique pour des études d'éclairage et de travaux électriques pour deux projets, l'aménagement du parc de Taishan et le projet du parcours scolaire du parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 37 543,36 \$ taxes incluses (contrat : 34 130,33 \$ + Contingences : 3 413,03 \$) - Demande de prix 709468, Contrat S.P. 21-1884.1 (4 soumissionnaires).

**CA22 20 0162 - 2 mai 2022** - D'offrir au conseil municipal, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux autour de l'école Cavalier-De LaSalle visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**DA227151006 - 26 Avril 2022** - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux associés à la sécurisation d'écoles, modifications de trottoirs, installation de ralentisseurs, marquage et installation de signalisation clignotante dans l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE) - Appel d'offres public n° N° 718842, Contrat S.É. 22-1896.

**CM22 0240 - 22 février 2022 (1218746003)** - Accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2022 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* un addenda a été ajouter au mois de mars 2022 pour la phase II d'acceptation des projets dans le cadre du programme PSAE 2022.

**CA21 20 0220 - 7 juin 2021 – ( 1217151018 )** D'autoriser une dépense maximale de 1 220 950,63 \$, taxes incluses, comprenant le contrat, les contingences et les incidences, le cas échéant, pour des travaux de sécurisation d'écoles 2021, soit modifications de trottoirs et de rues, installation de ralentisseurs, marquage et plantation dans l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à 4042077 CANADA Inc. - (De Sousa), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 115 173,63 \$, taxes incluses (contrat : 1 042 218,34 \$ + contingences 72 955,29 \$ le cas échéant) conformément aux documents de l'appel d'offres 678473.

**DA 2217151003 - 19 Mai 2021** D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux associés à la sécurisation d'écoles, modifications de trottoirs, installation de ralentisseurs, marquage et installation de signalisation clignotante dans l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE) - Appel d'offres public n° 678473, contrat S.É. 21-1863

**CA21 20 0138 - 6 avril 2021 (1217151011 )** D'offrir au conseil municipal, dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles, que l'arrondissement LaSalle prenne en



charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2021 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**CM21 0180 - 23 février 2021 (1214378002)**- d'accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2021 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**CE21 0191 - 10 février 2021 (1218839001)** - d'accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2021 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**CM20 0523 – 26 Mai 2020 (1208839001)** - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissements dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles, afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2020 sur le réseau artériel administratif de la ville (RAAV), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

## DESCRIPTION

Pour l'année 2022, les travaux de sécurisation seront faits autour des écoles suivantes :

| N° du projet PSAE | Écoles ciblées                       | Statut du projet         | Financement accordé programme 59071 |
|-------------------|--------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| PSAE_LAS21-0810   | École secondaire Cavelier-De LaSalle | Nouveau retenu (phase 2) | 91 764,32 \$                        |

## JUSTIFICATION

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de sécurisation d'écoles 2022 : modifications de trottoirs, installation de ralentisseurs et travaux de marquage et fosses d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 18 avril 2022. Un délai de 27 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mai 2022 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Deux (2) addenda ont été émis :

No 1 : Clauses sur la forme des garanties acceptées (en lien avec le COVID)

No 2 : Modifications au bordereau  
Modification au document technique  
Modification à la date d'ouverture des soumissions

Les travaux consistent :

- Démolition de trottoirs en béton
- Construction de trottoirs monolithiques et des bordures
- Fosses / plantation

- Revêtement de béton bitumineux
- Ralentisseur de vitesse dos d'âne allongé
- Plateau et dos d'ânes sens unique
- Signalisation
- Fourniture de peinture de rue ainsi que tous les travaux relatifs au traçage de marques sur la chaussée

Des contingences de 45 447,87 \$ (taxes incluses) sont ajoutées à la soumission afin de couvrir les travaux imprévus.

De plus, un montant de 39 766,89 \$ (taxes incluses), sera ajouté aux dépenses. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle qualitatif d'un laboratoire, de fourniture de mobilier et gestion des sols contaminés pendant les travaux.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>   |                             | <b>(incluant taxes)</b> |               |
|--|-----------------------------|-------------------------|---------------|
| <b>Firmes soumissionnaires</b>   |                             | <b>Prix de base</b>     | <b>Total</b>  |
| 1  | Construction Viatek Inc.    | 668 592,27 \$           | 668 592,28 \$ |
| 2  | Les entreprises Ventec Inc. | 982 271,67 \$           | 982 271,67 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$)  |                             | 511 020,76 \$           | 511 020,76 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes   |                             |                         | 825 431,97 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)   |                             |                         | 23,46         |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme) |                             |                         | 313 679,39 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)  |                             |                         | 46,92         |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)  |                             |                         | 157 571,51 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)   |                             |                         | 30,83         |
| Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)   |                             |                         | 313 679,39 \$ |
| Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)  |                             |                         | 46,92         |

### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Sur six (6) preneurs de cahier des charges, trois (3) entreprises ont déposé une soumission; soit une proportion de 50,00% des preneurs.

Un soumissionnaire a été déclaré non conforme.

Dans ce contexte, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire recommandé et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 30.95 % supérieur au montant de l'estimation

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Construction Viatek Inc., a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMP et l'autorisation est valide. Une copie de cette attestation se trouve en pièces jointes au dossier.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Avec l'adoption en décembre 2012 du projet de Loi 8 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, le gouvernement du Québec a notamment modifié l'article 573 de la Loi sur les cités et villes en y insérant le paragraphe 2.0.1 qui permet dorénavant aux municipalités de « refuser, à certaines conditions, la soumission d'un entrepreneur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur. »

Construction Viatek Inc, n'est pas inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Construction Viatek Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 668 592,28 \$ (taxes incluses) auquel est ajouté des contingences de 45 447,87 \$ (taxes incluses) et 39 766,89 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir les frais de laboratoire. Pour le détail des frais incidents.

Le partage financier sera assumé par la ville centre via le programme PSAE, programme 59071 subvention PAU et contribution financière du surplus de l'arrondissement selon la répartition qui suit :

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La répartition des coûts sera assumé comme suit:

|              | Hors taxes    | TPS 5% (B)   | TVQ 9.975% (C) | TOTAL (D)     | NET (D-B-0.5*C)      | %              |
|--------------|---------------|--------------|----------------|---------------|----------------------|----------------|
| Contrat      | 581 511,00 \$ | 29 075,55 \$ | 58 005,72 \$   | 668 592,27 \$ | 610 513,86 \$        |                |
| Contingences | 39 528,48 \$  | 1 976,42 \$  | 3 942,97 \$    | 45 447,87 \$  | 41 499,96 \$         |                |
| Incidence    | 34 587,42 \$  | 1 729,37 \$  | 3 450,10 \$    | 39 766,89 \$  | 36 312,47 \$         |                |
| Total        | 655 626,90 \$ | 32 781,35 \$ | 65 398,78 \$   | 753 807,03 \$ | <b>688 326,29 \$</b> | <b>100,00%</b> |

Les travaux décrits ci-dessus seront financés par la Direction de la mobilité dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ), le PTI voirie LaSalle et le programme PAU.

|                        | Hors taxes   | TPS 5% (B)  | TVQ 9.975% (C) | TOTAL (D)     | NET (D-B-0.5*C)     | %             |
|------------------------|--------------|-------------|----------------|---------------|---------------------|---------------|
| Contrat                | 87 405,00 \$ | 4 370,25 \$ | 8 718,65 \$    | 100 493,90 \$ | 91 764,32 \$        |               |
| Contingences 0%        | 0,00 \$      | 0,00 \$     | 0,00 \$        | 0,00 \$       | 0,00 \$             |               |
| Incidence 0%           | 0,00 \$      | 0,00 \$     | 0,00 \$        | 0,00 \$       | 0,00 \$             |               |
| Total financé par PSAE | 87 405,00 \$ | 4 370,25 \$ | 8 718,65 \$    | 100 493,90 \$ | <b>91 764,32 \$</b> | <b>13,33%</b> |
|                        |              |             |                |               |                     |               |
|                        | Hors taxes   | TPS 5% (B)  | TVQ 9.975% (C) | TOTAL (D)     | NET (D-B-0.5*C)     | %             |
| Contrat (80% Lot3)     | 84 448,00 \$ | 4 222,40 \$ | 8 423,69 \$    | 97 094,09 \$  | 88 659,84 \$        |               |

|                                    |                   |                   |                       |                  |                        |               |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|------------------|------------------------|---------------|
| Contingences 8%                    | 6 755,84 \$       | 337,79 \$         | 673,90 \$             | 7 767,53 \$      | 7 092,79 \$            |               |
| Incidence 7%                       | 5 911,36 \$       | 295,57 \$         | 589,66 \$             | 6 796,59 \$      | 6 206,19 \$            |               |
| Total financé par PAU              | 97 115,20 \$      | 4 855,76 \$       | 9 687,24 \$           | 111 658,20 \$    | <b>101 958,82 \$</b>   | <b>14,81%</b> |
|                                    |                   |                   |                       |                  |                        |               |
|                                    | <b>Hors taxes</b> | <b>TPS 5% (B)</b> | <b>TVQ 9.975% (C)</b> | <b>TOTAL (D)</b> | <b>NET (D-B-0.5*C)</b> | <b>%</b>      |
| Contrat                            | 409 658,00 \$     | 20 482,90 \$      | 40 863,39 \$          | 471 004,29 \$    | 430 089,69 \$          |               |
| Contingences                       | 32 772,64 \$      | 1 638,63 \$       | 3 269,07 \$           | 37 680,34 \$     | 34 407,18 \$           |               |
| Incidence                          | 28 676,06 \$      | 1 433,80 \$       | 2 860,44 \$           | 32 970,30 \$     | 30 106,28 \$           |               |
| Total financé par l'arrondissement | 471 106,70 \$     | 23 555,34 \$      | 46 992,89 \$          | 541 654,93 \$    | <b>494 603,15 \$</b>   | <b>71,86%</b> |

**Pour le programme PSAE qui concerne les Lots 1 et 2.**

Le coût total maximal de ce contrat de 100 493.90 \$ (taxes incluses), sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 91 764.32 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-029 Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles CM19 0469.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PTI 2022-2031 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$);

| Programme   | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | TOTAL |
|---|------|------|------|------|-------|
| 59071 - Vision Zéro : Mise en œuvre des mesures de sécurisation | 92   | 0    | 0    | 0    | 92    |

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

**Pour le PAU :**

Un montant de 101 958,82 \$ net de ristournes est financé via Le « Programme d'aménagement urbain - Enfants » (PAU-Enfants) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Le détail des informations budgétaires et comptables pour la partie corporative est présenté sous l'intervention du Service des finances.

|                       | <b>Hors taxes</b> | <b>TPS 5% (B)</b> | <b>TVQ 9.975% (C)</b> | <b>TOTAL (D)</b> | <b>NET (D-B-0.5*C)</b> | <b>%</b>      |
|-----------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|------------------|------------------------|---------------|
| Contrat               | 84 448,00 \$      | 4 222,40 \$       | 8 423,69 \$           | 97 094,09 \$     | 88 659,84 \$           |               |
| Contingences 8%       | 6 755,84 \$       | 337,79 \$         | 673,90 \$             | 7 767,53 \$      | 7 092,79 \$            |               |
| Incidence 7%          | 5 911,36 \$       | 295,57 \$         | 589,66 \$             | 6 796,59 \$      | 6 206,19 \$            |               |
| Total financé par PAU | 97 115,20 \$      | 4 855,76 \$       | 9 687,25 \$           | 111 658,21 \$    | <b>101 958,82 \$</b>   | <b>80,00%</b> |
|                       |                   |                   |                       |                  |                        |               |
|                       | <b>Hors taxes</b> | <b>TPS 5% (B)</b> | <b>TVQ 9.975% (C)</b> | <b>TOTAL (D)</b> | <b>NET (D-B-0.5*C)</b> | <b>%</b>      |

|                                    |                   |                   |                       |                  |                        |                |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|------------------|------------------------|----------------|
| Contrat                            | 21 112,00 \$      | 1 055,60 \$       | 2 105,92 \$           | 24 273,52 \$     | 22 164,96 \$           |                |
| Contingences 8%                    | 1 688,96 \$       | 84,45 \$          | 168,47 \$             | 1 941,88 \$      | 1 773,20 \$            |                |
| Incidence 7%                       | 1 477,84 \$       | 73,89 \$          | 147,41 \$             | 1 699,14 \$      | 1 551,55 \$            |                |
| Total financé par l'arrondissement | 24 278,80 \$      | 1 213,94 \$       | 2 421,80 \$           | 27 914,54 \$     | <b>25 489,71 \$</b>    | <b>20,00%</b>  |
|                                    |                   |                   |                       |                  |                        |                |
|                                    |                   |                   |                       |                  |                        |                |
|                                    | <b>Hors taxes</b> | <b>TPS 5% (B)</b> | <b>TVQ 9.975% (C)</b> | <b>TOTAL (D)</b> | <b>NET (D-B-0.5*C)</b> | <b>%</b>       |
| Contrat                            | 105 560,00 \$     | 5 278,00 \$       | 10 529,61 \$          | 121 367,61 \$    | 110 824,81 \$          |                |
| Contingences 8%                    | 8 444,80 \$       | 422,24 \$         | 842,37 \$             | 9 709,41 \$      | 8 865,98 \$            |                |
| Incidence 7%                       | 7 389,20 \$       | 369,46 \$         | 737,07 \$             | 8 495,73 \$      | 7 757,74 \$            |                |
| Total                              | 121 394,00 \$     | 6 069,70 \$       | 12 109,05 \$          | 139 572,75 \$    | <b>127 448,53 \$</b>   | <b>100,00%</b> |

La dépense totale de 127 448,53 \$ net de ristournes sera assumée comme suit :  
La dépense est assumée à 80 % par la ville centre et à 20 % par l'Arrondissement.

Un montant de 25 489,71 \$ net de ristournes sera financé pour la période 2022 et proviendra du règlement d'emprunt de compétence locale.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021-2030 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

| Programme  | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | TOTAL |
|--|------|------|------|------|-------|
| 38365- PAU - Programme d'aménagements urbains ludiques, sécuritaires et universellement accessibles pour les enfants | 102  | -    | -    | -    | 102   |

#### Pour LaSalle :,

Un montant maximal de 494 603,15 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale et qui inclut 20% du lot 3 (participation au PAU), une autre participation aux lots 1 et 2 incluant les incidences et les contingences.

#### **MONTRÉAL 2030**

Action 1 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun ».

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

Tout retard sur la réalisation des travaux aurait des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme qui doit être réalisé avant la nouvelle rentrée scolaire en septembre 2022.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les directeurs d'écoles et les citoyens du secteur du déroulement des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Juillet 2022

Début des travaux : Juillet 2022

Fin des travaux : Septembre 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Valérie G GAGNON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Olivier BEAUSOLEIL, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Stanislaw KOMOROWSKI, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Stanislaw KOMOROWSKI, 28 juin 2022

Olivier BEAUSOLEIL, 21 juin 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-06-21

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1227151017**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 Inc., pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 300 arbres pour les années 2022 et 2023 dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 322 416,35 \$ taxes incluses (contrat 293 105,77 \$ + contingences 29 310,58 \$ ). Appel d'offres public AO- 22-19326 (4 soumissionnaires). |

D'octroyer à Pépinière Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat 22-19326 visant la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour une somme maximale de 293 105,77 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale de 322 416,34 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, le cas échéant, pour la réalisation de ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-27 13:04

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

Directrice Travaux Publics  
LaSalle , Direction des travaux publics



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227151017**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 Inc., pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 300 arbres pour les années 2022 et 2023 dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 322 416,35 \$ taxes incluses (contrat 293 105,77 \$ + contingences 29 310,58 \$ ). Appel d'offres public AO-22-19326 (4 soumissionnaires). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Reconnaissant les nombreux bienfaits que les arbres procurent à la collectivité montréalaise, l'arrondissement de LaSalle procède au renforcement de sa forêt urbaine en investissant dans la plantation d'arbres sur le domaine public. Dans un souci de simplification et d'efficacité, l'arrondissement confie la réalisation de ces travaux à une entreprise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 20 0067 - 7 mars 2022 – (1229430001)** - D'accorder à Orange paysagement Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 300 arbres en 2022-2023 dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 774,67 \$ taxes incluses (contrat 249 369,28 \$ + contingences 37 405,39 \$) conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18982.

**DD 2216598009 (BC 1476872)** - D'autoriser une dépense totale de 94 237,83 \$ taxes et contingences incluses (contrat 85 670,76 \$ + contingences 8 567,07 \$) pour la fourniture, la plantation et l'entretien de 120 arbres en 2021 jusqu'à la fin de l'automne 2022.

D'accorder à Terrassement technique Sylvain Labrecque Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 94 237,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18756.

**CA20 20 0312 du lundi 31 août 2020 (1206598006)** : D'autoriser une dépense totale de 348 507,62 \$, taxes et contingences incluses (contrat 316 825,11 \$ + contingences 31 682,51 \$) pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 380 arbres en 2020 jusqu'à la fin de l'automne 2021.

D'accorder à Pépinière Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 316 825,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18149.

**CA 19 20 0207 du lundi 6 mai 2019 (1196598004)** : D'autoriser une dépense totale de

783 433,90 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, le transport et la plantation d'environ 1 000 arbres en 2019, incluant l'entretien et l'arrosage jusqu'à la fin de l'automne 2020.

D'accorder à Pépinière Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 712 212,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17581.

**CA15 20 0630 du jeudi 22 octobre 2015 (1196598004)** : D'autoriser une dépense de 44 179,26 \$, taxes incluses, pour la plantation d'arbres, automne 2015, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à la firme Les Terrassements Multi-Paysages Inc. le contrat à cette fin (appel d'offres n° 15-14769), au prix de sa soumission, soit au prix total de 44 179,26 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat pour la plantation de 300 arbres y compris leur entretien et garantie pour une période d'un an à compter de la date de réception provisoire des travaux; soit jusqu'à l'automne 2023.

Quatre (4) entreprises travaillant dans le domaine ont déposé des soumissions.

Deux soumissionnaires ont été déclarés non conformes.

## EXPLICATION DES ÉCARTS

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi:

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>   |                             | <b>(incluant taxes)</b> |               |
|--|-----------------------------|-------------------------|---------------|
| <b>Firmes soumissionnaires</b>   |                             | <b>Prix de base</b>     | <b>Total</b>  |
| 1  | Pépinière jardin 2000 Inc.. | 293 105,77 \$           | 293 105,77 \$ |
| 2  | Les Entreprises Roseneige   | 314 887,78 \$           | 314 887,78 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$)  |                             | 311 737,47 \$           | 311 737,47 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes   |                             |                         | 303 996,77 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)   |                             |                         | 3,72          |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) |                             |                         | 21 782,01 \$  |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)  |                             |                         | 7,43          |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)  |                             |                         | -18 631,70 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)   |                             |                         | (5,98)        |
| Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)   |                             |                         | 57 067,84 \$  |
| Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)  |                             |                         | 19,47         |

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé l'estimation de la firme à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 5,98 % inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exception, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Pépinière Jardin 2000 inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 293 105,77 \$ taxes incluses, appel d'offres public 22-19326.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer la dépense telle qu'indiqué dans l'intervention financière.

|                     | Hors taxes           | TPS 5%<br>(B)       | TVO 9.975%<br>(C)   | TOTAL (D)            | NET (D-B-<br>0.5*C)         |
|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|-----------------------------|
| Contrat             | 254 930,00 \$        | 12 746,50 \$        | 25 429,27 \$        | 293 105,77 \$        | 267 644,64 \$               |
| Contingences<br>10% | 25 493,00 \$         | 1 274,65 \$         | 2 542,93 \$         | 29 310,58 \$         | 26 764,47 \$                |
| Incidence 0%        | 0,00 \$              | 0,00 \$             | 0,00 \$             | 0,00 \$              | 0,00 \$                     |
| <b>Total payé</b>   | <b>280 423,00 \$</b> | <b>14 021,15 \$</b> | <b>27 972,20 \$</b> | <b>322 416,35 \$</b> | <b><u>294 409,11 \$</u></b> |

Un seul bon de commande doit être émis pour ce contrat. Les montants peuvent être utilisés dans l'une ou l'autre des années du contrat selon l'avancement des travaux et les disponibilités financières, sans toutefois dépasser le montant total autorisé.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 29 310,58 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

### **MONTRÉAL 2030**

Le contrat visant la plantation de 300 arbres permettra d'accroître l'indice de canopée de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie, à augmenter la biodiversité et les habitats fauniques, et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : entre le 15 septembre et le 15 novembre 2022.

Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : entre le 15 mai 2023 et le 18 juin 2023.

Fin des travaux : fin de l'automne 2023.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 22 juin 2022

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2022-06-22



**Dossier # : 1223630007**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la signature des conventions à intervenir entre sept organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue des camps de jour pour la période estivale 2022. |

D'autoriser la signature des conventions à intervenir entre sept organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue des camps de jour pour la période estivale 2022, soit :

- Héritage Laurentien;
- Club Jeune Aire LaSalle;
- Association de soccer mineur de LaSalle inc.;
- Loisirs Laurendeau-Dunton;
- Corporation l'Espoir;
- Centre de Ressource Multiculturel LaSalle;
- L'Association de football mineur de LaSalle.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-29 08:59

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223630007

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la signature des conventions à intervenir entre sept organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue des camps de jour pour la période estivale 2022. |

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle s'associe à des organismes à but non lucratif intervenant en activités physiques, en loisirs et en développement social afin d'offrir à ses citoyens un service de camps de jour. Les divers organismes visent à offrir de nombreuses activités de sports, de loisirs et d'activités aquatiques accessibles, diversifiées et de qualité.

Le présent dossier recommande l'approbation des nouvelles conventions de camp de jour pour la tenue d'activités estivales de sport et de loisirs.

Une entente vise à régir le partage des installations et des équipements municipaux et scolaires au bénéfice des citoyennes et citoyens de Montréal et à harmoniser les conditions actuellement très diversifiées des ententes de ce type en vigueur entre les arrondissements et les commissions scolaires.

L'objectif général de l'entente est de prévoir des modalités administratives simplifiées, limitant la facturation et s'appliquant à la très grande majorité des situations de partage des installations et équipements scolaires et municipaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 20 0270 (1218426003) - 12 juillet 2021** : D'autoriser la signature des conventions à intervenir entre cinq organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenu des camps de jour pour la période estivale 2021.

**CA20 20 0263 (1208426002) - 13 juillet 2020** : D'autoriser la signature des conventions à intervenir entre quatre organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenu des camps de jour pour la période estivale 2020.

**DESCRIPTION**

Les organismes désignés ci-dessous offrent des services de camps de jour qui s'adressent principalement aux jeunes de 5 à 17 ans sous la supervision d'animateurs qualifiés selon leurs champs de compétences :

- Héritage Laurentien;
- Club Jeune Aire LaSalle;
- Association de soccer mineur de LaSalle inc.;

- Loisirs Laurendeau-Dunton;
- Corporation de l'Espoir
- Centre de Ressource Multiculturel LaSalle;
- Association de football mineur de LaSalle.

Certains de ces organismes utiliseront des locaux appartenant à l'arrondissement de LaSalle tandis que d'autres utiliseront les écoles ciblées par nos ententes originales avec les commissions scolaires.

Les activités se tiendront entre le 21 juin et le 20 août 2022.

## **JUSTIFICATION**

Le programme des camps de jour offert par ces 7 organismes touchant près de 350 enfants/semaines de l'arrondissement de LaSalle permet aux jeunes âgés de 5 à 17 ans de vivre un été plus enrichissant. La contribution de l'arrondissement permet aux organismes d'offrir à des jeunes issus de différents milieux de participer à des activités structurées et diversifiées dans leur quartier et permet une intégration des jeunes de communautés culturelles diverses.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'objectif général de l'entente entre l'arrondissement de LaSalle et le Centre de services scolaires Marguerite Bourgeoys prévoit des modalités administratives simplifiées, limitant la facturation et s'appliquant à la très grande majorité des situations de partage des installations et équipements scolaires et municipaux.

Il n'y a aucuns frais liés à la location des écoles de ce centre de services scolaires en raison de l'entente.

Les organismes pourront également profiter du service de transport en autobus scolaires.

La gratuité pour l'accès aux piscines est prévue au règlement de tarification.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Des mesures d'hygiène et de sécurité sont appliquées rigoureusement tout au long de l'offre du camp de jour. L'offre de services devra également être adaptée aux nouvelles normes en vigueur liées à la protection contre la COVID-19.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion de ces activités est assurée par chacun des organismes, par le biais d'une publication d'annonces dans les journaux locaux et les réseaux sociaux. Ces informations sont également inscrites sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle, dans le journal municipal "L'ACCENT" et les babillards électroniques.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 22 juin 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
agent(e) de soutien - lasalle

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-06-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social





**Dossier # : 1227405010**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la signature de l'entente de visibilité entre l'arrondissement de LaSalle et la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis                            |

D'autoriser la signature de l'entente de visibilité entre l'arrondissement de LaSalle et la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis;

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, à signer l'entente.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-30 11:03

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227405010

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la signature de l'entente de visibilité entre l'arrondissement de LaSalle et la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis                            |

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement s'est engagé financièrement envers la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis en vertu de la résolution CA19 200505 de la séance du 4 novembre 2019. Cet engagement financier de 150 000 \$ est échelonné en 5 versements annuels de 30 000 \$ répartis entre les années 2019 et 2023.

En contrepartie, la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis souhaite rendre hommage à l'arrondissement de LaSalle et reconnaître sa contribution à la réalisation du projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

En vertu de l'entente de visibilité, la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis s'engage à ce qui suit :

- Le nom de l'arrondissement de LaSalle sera affiché au tableau d'honneur situé à un endroit déterminé par la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis;
- Le nom de l'arrondissement sera mentionné sur le site Internet et dans le rapport annuel de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis;
- Madame Nancy Blanchet, mairesse de l'arrondissement de LaSalle, recevra une invitation à une cérémonie de présentation de chèque officielle, qui sera suivie de l'envoi d'un communiqué de presse annonçant le don;
- La participation de l'arrondissement de LaSalle sera mentionnée dans un journal local à un moment défini par la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis;
- Madame Nancy Blanchet, mairesse de l'arrondissement de LaSalle, recevra des invitations aux cérémonies entourant la première pelletée de terre, la clôture de la

campagne, et l'ouverture officielle de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis.

## JUSTIFICATION

La signature de l'entente est essentielle afin de reconnaître la contribution de l'arrondissement de LaSalle au projet de réalisation de la Maison de soins palliatifs Sault-Saint-Louis.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## **MONTRÉAL 2030**

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-30

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

Pierre DUPUIS  
Directeur

**Dossier # : 1229309017**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 13 <sup>e</sup> édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ». Autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans les parcs Ménard, Lefebvre et J.D. Ducharme pour promouvoir les pique-niques interculturels en plein air. |

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 13<sup>e</sup> édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

D'autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans les parcs Ménard, Lefebvre et J.D. Ducharme pour promouvoir les pique-niques interculturels en plein air :

- Parc Ménard : du 27 juin au 16 juillet 2022;
- Parc Lefebvre : du 27 juin au 23 juillet 2022;
- Parc J.D.-Ducharme: du 27 juin au 20 juillet 2022.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-22 08:46**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229309017**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 13e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ». Autoriser l'installation de panneaux publicitaires dans les parcs Ménard, Lefebvre et J.D. Ducharme pour promouvoir les pique-niques interculturels en plein air. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du plan d'action 2022-2024 de l'arrondissement en matière d'inclusion et diversité culturelle, six orientations ont été soulevées dont l'orientation 5 qui est de « Promouvoir les arts et la richesse de la diversité culturelle laSalloise ». Une des pistes d'action est de soutenir les activités et événements des organismes laSallois dédiés à la promotion de l'art et des cultures de la diversité. Le festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » s'inscrit dans cette orientation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 20 0323 (1198419005) - 8 juillet 2019 :** D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 10e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

**CA18 20 0203 (1186818045) - 7 mai 2018 :** D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 10<sup>e</sup> édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

**CA17 20 0246 (1176818042) - 1er mai 2017 :** D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme AIRSOM-PRISME en soutien à la réalisation de la 9e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ».

**DESCRIPTION**

Festival d'expressions artistiques d'ici et d'ailleurs (FEAIA) de LaSalle est à la fois une plateforme de diffusion de spectacles, d'expositions et d'activités culturelles et un événement voué à la promotion de la diversité culturelle et les formes d'art issues d'immigration, en favorisant la participation d'artistes issus de la diversité qui rencontrent des obstacles à leur

pleine reconnaissance dans le milieu artistique et culturel.

La contribution financière de 10 000 \$ permet à l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme de soutenir la réalisation de la treizième édition du festival « Expressions Artistiques d'ici et d'ailleurs » et la concrétisation des actions en matière de diversité culturelle.

La programmation 2022 propose :

- Trois pique-niques interculturels en plein air les 16, 23 et 30 juillet 2022 aux parcs Ménard, Lefebvre et J.D.-Ducharme respectivement;
- Une exposition collective d'art visuel du 17 au 31 août 2022;
- Des 5 à 7 avec des expériences gastronomiques et des démonstrations participatives de danses;
- Quatre spectacles de musique au Théâtre Desjardins.

Pour promouvoir les pique-niques interculturels en plein air, l'organisme demande une autorisation pour installer des panneaux publicitaires dans les parcs suivants :

- Parc Ménard : du 27 juin au 16 juillet 2022;
- Parc Lefebvre : du 27 juin au 23 juillet 2022;
- Parc J.D.-Ducharme: du 27 juin au 20 juillet 2022.

## **JUSTIFICATION**

La contribution financière permet à la population laSalloise de découvrir des talents artistiques d'ici et d'ailleurs sous différents volets : arts visuels, musical, danse. De plus, il permet de faire rayonner des artistes locaux issus de la diversité culturelle.

L'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 10 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. Dans le cadre du plan d'action 2022-2024 de l'arrondissement en matière d'inclusion et diversité culturelle, six orientations ont été soulevées dont l'orientation 5 qui est de « Promouvoir les arts et la richesse de la diversité culturelle laSalloise ». Une des pistes d'action est de soutenir les activités et événements des organismes laSallois dédiés à la promotion de l'art et des cultures de la diversité. Le festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » s'inscrit dans cette orientation.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Maty DIOP, LaSalle

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
Agente de développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-06-20

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social





**Dossier # : 1229309022**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un montant de 2 000 \$ au Centre communautaire LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. |

D'accorder un montant de 2 000 \$ au Centre communautaire LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-21 12:59

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229309022

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un montant de 2 000 \$ au Centre communautaire LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. |

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Centre communautaire LaSalle a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour développer son nouveau projet intitulé « Renaissance du Centre communautaire LaSalle avec une équipe de tonnerre ». Le Centre communautaire LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 2 000 \$ au Centre communautaire LaSalle pour son nouveau projet intitulé « Renaissance du Centre communautaire LaSalle avec une équipe de tonnerre », qui a pour objectif de recommencer à offrir des activités à ses membres suite à une longue période d'arrêt causé par la pandémie de la COVID-19 : tournois de jeux de fer, journée hot dog, ligue de billard et activités de socialisation avec des membres provenant de d'autres clubs sociaux.

**JUSTIFICATION**

La contribution financière permet la tenue d'activités au bénéfice des membres du Centre communautaire LaSalle, qui sont majoritairement des personnes âgées de la communauté laSalloise.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2. Cette dépense de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes.

**MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU  
Agente de développement communautaire

#### ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-06-20

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1227817005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme Eau Vive LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. |

D'accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme Eau Vive LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-23 07:14

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227817005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme Eau Vive LaSalle dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de diversifier son financement pour son projet d'initiation à la sécurité nautique pour les camps de jour de LaSalle, l'organisme Eau Vive LaSalle a déposé une demande de soutien financier de 2 000 \$ à l'arrondissement dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Le projet d'initiation vise à offrir gratuitement cet été à 320 jeunes l'opportunité de participer à une activité d'initiation à la sécurité et au sauvetage en rivière d'une durée de 3 h.

L'activité se déroulera sur les berges du fleuve Saint-Laurent de la 34<sup>e</sup> Avenue où une section d'eau relativement calme suivie d'un contre-courant permet de nager de manière sécuritaire en étant encadré par une équipe de kayakistes.

Elle vise à apprendre aux jeunes comment évaluer les risques associés à un cours d'eau, de nager de manière sécuritaire en eau vive et de pratiquer les manœuvres de sauvetage et de récupération d'un nageur avec un sac à corde tant sur les berges que dans l'eau.

Le principal partenaire dans ce projet sera l'organisme Héritage Laurentien qui offre un camp de jour sur les berges du Saint-Laurent et d'autres collaborations avec les camps de jour de l'arrondissement sont en pourparlers actuellement.

Le montant de 2 000 \$ de l'arrondissement couvrirait une partie des dépenses du projet pour l'achat du matériel (VFI, sacs à corde, casques de sécurité, vêtements d'eau, etc.) et l'embauche de personnel et leur formation continue.

L'organisme aimerait pouvoir offrir l'activité gratuitement aux jeunes participants des camps de jour de LaSalle.

## JUSTIFICATION

Avec la popularité croissante des activités nautiques sur le territoire laSallois et la proximité des rapides, ce projet permettra de sensibiliser les jeunes aux risques associées à l'eau vive, aux principes de base de la sécurité nautique, à l'importance de porter un vêtement de flottaison individuel (VFI) ainsi qu'à expérimenter les techniques de nage défensive en eau vive.

Cette formation devient nécessaire pour promouvoir la sécurité nautique et prévenir les accidents.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense non récurrente de 2 000 \$ provient du budget de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de cette demande de 2 000 \$ pourrait compromettre l'activité notamment en empêchant l'offre gratuite de l'activité aux jeunes laSallois.

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

**ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2022-06-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs, et dév. social





**Dossier # : 1229309023**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un montant de 1 425 \$ au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. |

D'accorder un montant de 1 425 \$ au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-21 13:20

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229309023

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un montant de 1 425 \$ au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle. |

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour développer son nouveau projet intitulé Black History - Beyond February.

Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 1 425 \$ au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour son nouveau projet intitulé Black History - Beyond February qui a pour objectifs d'offrir quatre activités de visionnement de documentaires accompagnées d'ateliers de discussion intergénérationnels. Ces activités visent à sensibiliser et à aider à comprendre les inégalités que vivent les communautés noires, ainsi qu'à célébrer leur riche patrimoine culturel.

**JUSTIFICATION**

La contribution financière permet la tenue d'activités au bénéfice des personnes aînées de la communauté noire de LaSalle.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2. Cette dépense de 1 425 \$ provient des contributions à d'autres organismes.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
Agente de développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-06-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1227551010**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de l'ITALFESTMTL (Festival de la Semaine italienne de Montréal) qui se déroulera du 5 au 21 août 2022. |

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de l'ITALFESTMTL (Festival de la Semaine italienne de Montréal) qui se déroulera du 5 au 21 août 2022.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-23 16:02

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227551010**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de l'ITALFESTMTL (Festival de la Semaine italienne de Montréal) qui se déroulera du 5 au 21 août 2022. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Congrès national des Italo-Canadiens a adressé une demande de contribution financière Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation du programme souvenir de la 29<sup>e</sup> édition de l'ITALFESTMTL (anciennement nommé la Semaine italienne de Montréal).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 20 0265 (1208419013) - 13 juillet 2020 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir du Festival de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 7 au 23 août 2020.

**CA19 20 0274 (1194629019) - 3 juin 2019 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 9 au 18 août 2019.

**CA18 20 0314 (1186818067) - 9 juillet 2018 :** D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 3 au 12 août 2018.

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la 27<sup>e</sup> édition de la Semaine italienne de Montréal qui se tiendra du 5 au 21 août 2022.

Le programme souvenir regroupe l'horaire de toutes les activités virtuelles du festival. 5 000 exemplaires seront distribués.

**JUSTIFICATION**

Cet événement annuel bénéficie de l'appui du conseil d'arrondissement depuis plusieurs années.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU  
agent (e) de développement d'activités  
culturelles physiques et sportives

### ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-06-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social





**Dossier # : 1226152002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la signature de l'entente tripartite entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau, pour une période de dix-huit (18) mois débutant le 1er juillet 2022 et se terminant le 31 décembre 2023. Autoriser l'arrondissement de LaSalle à déboursier la somme maximale de 171 395,89 \$ incluant toutes les taxes si applicables et l'IPC, pour répondre aux différentes obligations découlant de cette convention. |

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau, pour une période de dix-huit (18) mois débutant le 1er juillet 2022 et se terminant le 31 décembre 2023.

D'autoriser l'arrondissement de LaSalle à déboursier la somme maximale de 171 395,89 \$ incluant toutes les taxes si applicables et l'IPC, pour répondre aux différentes obligations découlant de cette convention.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-22 12:56

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1226152002**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la signature de l'entente tripartite entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau, pour une période de dix-huit (18) mois débutant le 1er juillet 2022 et se terminant le 31 décembre 2023. Autoriser l'arrondissement de LaSalle à déboursier la somme maximale de 171 395,89 \$ incluant toutes les taxes si applicables et l'IPC, pour répondre aux différentes obligations découlant de cette convention. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1993, l'arrondissement de LaSalle participe financièrement comme partenaire majeur au développement de la Société de la salle Jean-Grimaldi afin de favoriser sa croissance et permettre la présentation de spectacles et activités de diffusion culturelle et artistique en lien avec sa Politique de développement culturel, selon les objectifs suivants :

**· Accessibilité : le droit à la culture**

Élaborer des stratégies, des programmes et services favorisant l'éducation, l'initiation, la sensibilisation et la participation des citoyens à la culture et aux arts.

**· Participation de la population**

Offrir aux citoyens une vie culturelle de qualité professionnelle afin de maximiser leur participation.

**· Concertation**

Susciter l'échange et la concertation auprès des organisations, des institutions de son territoire afin d'harmoniser et consolider le positionnement culturel laSallois.

**· Diffusion**

Élaborer et réaliser des programmations culturelles variées.

**· Création et production**

Optimiser les divers services et programmes de soutien financier dans le domaine des arts afin de répondre aux besoins de l'organisme.

**· Rayonnement**

Réaffirmer le positionnement, le dynamisme et le caractère novateur des interventions culturelles de l'arrondissement.

Le conseil municipal a autorisé la représentativité de l'arrondissement de LaSalle au sein de la Société de la salle Jean-Grimaldi.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA17 20 0315 - 5 juin 2017 ( 1175986003 )** - Convention et contribution financière à la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau

## **DESCRIPTION**

La présente convention a pour but :

- D'établir une entente tripartite entre l'arrondissement de LaSalle, la Société de la salle Jean-Grimaldi et le Cégep André-Laurendeau.
- D'assurer la présentation de discipline variée au sein de la programmation annuelle des spectacles professionnels pendant toute la durée de l'entente.
- De tenir compte dans la programmation annuelle de divers genres de théâtre proposés.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement de LaSalle a participé à la création de la Société de la salle Jean-Grimaldi et soutenu la Société depuis 1995 en lui versant une subvention annuelle.

Au fil des ans, la Société a fourni un effort considérable pour se démarquer de ses concurrents et réaliser des saisons et activités culturelles diversifiées et s'assurer la fidélité d'un public laSallois et régional grandissants. Fruit d'un travail accompli, la Société de la salle Jean-Grimaldi est maintenant bien positionnée et la notoriété de la salle de spectacle ne cesse de s'étendre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 171 395,89 \$ provient des contributions à d'autres organismes - activités culturelles du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. Le montant maximal dépensé par année, si l'IPC est de 3 % ou plus, sera de :

56 011,73 \$ le ou vers le 1<sup>er</sup> juillet 2022;

57 692,08 \$ le ou vers le 15 janvier 2023;

57 692,08 \$ le ou vers le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda RENÉ  
Chef de division

**ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

Le : 2022-06-21



**Dossier # : 1227151018**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre 9222-5135 Québec Inc., F/A/S Construction Gencor, et la Ville de Montréal pour le projet domiciliaire du 8585, boulevard LaSalle et mandater la mairesse d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente sur les infrastructures. |

D'autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre 9222-5135 Québec Inc . F/A/S Construction Gencor et la Ville de Montréal pour le projet domiciliaire « 8585 Boulevard LaSalle »  
De mandater la mairesse d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente sur les infrastructures.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-28 07:57

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

Directrice Travaux Publics  
LaSalle , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227151018**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre 9222-5135 Québec Inc., F/A/S Construction Gencor, et la Ville de Montréal pour le projet domiciliaire du 8585, boulevard LaSalle et mandater la mairesse d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente sur les infrastructures. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la politique relative à des travaux d'infrastructures municipales nécessaires à la réalisation de projet résidentiel, il appartient à l'arrondissement de conclure une entente avec le promoteur en ce qui concerne le financement et le partage des responsabilités conduisant à la construction des infrastructures de services.  
 8585 Boulevard LaSalle , un nouveau développement résidentiel verra le jour sur le terrain situé sur le boulevard LaSalle jusqu'à la limite de l'avenue des rapides dans l'arrondissement de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 20 0105 - 4 avril 2022 – (1227151008)** - De confirmer l'engagement de la Ville de Montréal d'acquérir et d'entretenir le réseau d'aqueduc à construire dans le cadre de la construction d'une nouvelle rue pour le projet de développement résidentiel au 8585 boulevard LaSalle.

De confirmer l'engagement de transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points 2.2, 2.3 et B12 du formulaire de demande d'autorisation du MDDELCC. D'accepter l'engagement de la Ville de Montréal à prendre possession dudit réseau à la fin des travaux.

**DESCRIPTION**

L'entente entre la Ville de Montréal et 9222-5135 Québec Inc. F/A/S Construction Gencor. doit être signée afin de débiter les travaux d'infrastructure d'une nouvelle rue située entre les rues l'avenue des rapides et le boulevard LaSalle Ces travaux consistent à la construction des réseaux d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de pavage, d'éclairage et de plantation d'arbres.

La nouvelle entente ci-jointe précise la nature des travaux d'infrastructures à être réalisés, les responsabilités respectives ainsi que les échéanciers à être respectés par les parties.

**JUSTIFICATION**

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement de LaSalle la signature d'une entente sur les infrastructures entre 9222-5135 Québec Inc . F/A/S Construction Gencor et la Ville de Montréal pour le projet domiciliaire « 8585 Boulevard LaSalle »

- Tous les travaux devront être réalisés conformément aux exigences de la Ville et de la présente entente, et les plans de construction devront être approuvés par la DRE avant l'exécution des travaux.
- Dans le cadre de ce projet, la DRE n'assume aucun coût de réalisation des travaux d'infrastructures, d'honoraires professionnels et autres services.
- L'arrondissement LaSalle devra tenir la DRE informée de l'avancement du projet.
- À la fin des travaux, l'arrondissement LaSalle devra obtenir du promoteur

1- les plans "tels que construits", et ceux-ci devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DRE.

- 2- Les résultats des tests d'étanchéités des actifs et les CCTV
- 3- Le rapport final du contrôle qualitatif des matériaux

L'entente doit être approuvée par le Conseil d'arrondissement de LaSalle et par le promoteur 9222-5135 Québec Inc. F/A/S Construction Gencor.

Les travaux qui doivent être réalisés par le Promoteur sont illustrés aux plans soumis par le Promoteur et joints comme Annexe 3 et décrits comme suit :

Nouvelle rue sur une longueur d'environ 115 mètres linéaires et ajout de conduites sur le boulevard Lasalle, qui implique les travaux suivants :

- Travaux de préparation du site;
- Construction de conduites d'aqueduc et les travaux connexes;
- Construction de conduites d'égout sanitaire et les travaux connexes;
- Construction de conduites d'égout pluvial et les travaux connexes;
- Travaux relatifs aux entrées de service;
- Travaux de voirie (fondation de la chaussée, la mise en place de la couche de revêtement bitumineux temporaire, la mise en place de deux couches de pavage, bordures, trottoirs, entrées charretières, plantation d'arbres et l'éclairage entre l'avenue des rapides et le boulevard LaSalle.

Le plan de lotissement, la résolution du promoteur permettant la signature du protocole et les plans des travaux d'infrastructures sont joints au présent dossier décisionnel.

Un laboratoire de sol compétent et indépendant effectuera le contrôle qualitatif des matériaux pendant tous les travaux. Selon la période, les travaux seront réalisés sous la surveillance de la Direction des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle ou de toute firme qu'elle aura mandatée.

Une entente entre la Commission des Services électriques de la Ville de Montréal et le Promoteur devra être signée afin de coordonner tous ces travaux. Aucun réseau aérien temporaire ne sera autorisé par l'arrondissement.

Une autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques devra être obtenue avant de débuter les travaux.

Une garantie bancaire s'élevant à 100 % du coût des travaux est exigée avant l'émission du premier permis de construction.



La signature de l'entente permettra de réaliser les travaux d'infrastructures nécessaires au développement domiciliaire. Les travaux devraient débuter à l'été 2022.

Une attention particulière sera apportée au nettoyage des rues environnantes de façon journalière et à la réduction de poussière pendant toute la période de travaux de construction.

Le coût estimé pour la réalisation des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation du projet est de 1 240 752,14\$ (toutes taxes incluses).

Le coût estimé pour les honoraires de surveillance de l'ensemble des travaux d'infrastructures est de 99 260,17 \$, soit un montant approximatif du coût estimé de l'ensemble des travaux d'infrastructures.

Tous ces coûts sont payables par le 9222-5135 Québec Inc . F/A/S Construction Gencor. Les dépenses qui seront défrayées par la Ville de Montréal pour les différents contrats seront remboursées par le promoteur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Si l'entente n'est pas signée, les travaux de construction d'une nouvelle rue et du développement domiciliaire ne pourront être débutés, retardant ainsi l'arrivée de nouveaux résidents. Aucun permis de construction ne pourra être émis avant la signature de cette entente.

Une communication permettra d'aviser les résidents du secteur des travaux à venir et de leur planification.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 2022-07-15

Fin des travaux : 2025-07-15

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle  
Manli Joëlle CHEN, Service de l'eau  
Hugo ROUSSEAU, LaSalle

Lecture :

Manli Joëlle CHEN, 23 juin 2022  
Louise TRAHAN, 23 juin 2022  
Hugo ROUSSEAU, 23 juin 2022

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

### ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2022-06-23



**Dossier # : 1227769003**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accueillir l'Orchestre Métropolitain au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain le 8 juillet 2022 afin d'offrir le spectacle « L'OM prend l'air ! » au coût de 45 990 \$ taxes incluses |

D'accueillir l'Orchestre Métropolitain au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain le 8 juillet 2022 afin d'offrir le spectacle « L'OM prend l'air ! » au coût de 45 990 \$ taxes incluses

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-27 17:17

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227769003

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accueillir l'Orchestre Métropolitain au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain le 8 juillet 2022 afin d'offrir le spectacle « L'OM prend l'air ! » au coût de 45 990 \$ taxes incluses |

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis 40 ans, l'Orchestre Métropolitain va à la rencontre des Montréalais et Montréalaises, dans leur milieu de vie, et tisse des liens avec les différentes communautés de la métropole. À l'été 2022, après deux années de pandémie, l'OM invite les gens à se retrouver pour profiter d'une évasion musicale extraordinaire. C'est avec la volonté de partager sa passion avec le plus grand nombre que l'OM s'est engagé à réaliser cette nouvelle série de concerts gratuits dans plusieurs parcs montréalais. En collaboration avec la Ville de Montréal et les arrondissements, l'OM souhaite contribuer au bien-être de chacun grâce à sa musique, stimuler la curiosité et favoriser les échanges entre les artistes et le public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Cette année, l'Orchestre métropolitain présentera L'OM prend l'air ! Le vendredi 8 juillet 2022, à 20 h au parc Marie-Claire Kirkland-Casgrain, à LaSalle. À cette occasion, Mélanie Léonard, cheffe d'orchestre, dirigera 53 musiciens, pour interpréter Louise FARRENC : Symphonie no 3 et BEETHOVEN : Symphonie no 5.

L'Orchestre Métropolitain fournit :

- La scène Stageline 320
- L'équipement de son et d'éclairage
- Loges et abris
- Le directeur technique
- Les techniciens

L'arrondissement de LaSalle fournit :

- La sécurité

- Le services de premiers soins et paramédicaux
- La signalétique sur le site
- Des barricades

## **JUSTIFICATION**

Ce projet permet également de susciter la participation citoyenne ainsi que d'accroître l'attractivité et le rayonnement de l'arrondissement de LaSalle. En effet, l'Orchestre Métropolitain est une compagnie artistique de grande renommée, qui s'est donné comme mission la démocratisation de la musique classique, et souhaite ainsi la rendre accessible au plus grand nombre de Montréalais. Ce projet favorise aussi l'inclusion puisque le concert sera présenté gratuitement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense maximale de 45 990 \$ taxes incluses provient du budget de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

L'arrondissement fournit un soutien logistique sous forme de gratuité d'une valeur approximative de 6 000 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

# 15 Ce projet s'intègre dans la vision de Montréal 2030, notamment le soutien à la vitalité culturelle et la créativité montréalaise, en assurant la pérennité de la pratique des artistes, créateurs et travailleurs culturels sur son territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Une fermeture adéquate et sécuritaire du boulevard LaSalle entre la 75<sup>e</sup> avenue et la 68<sup>e</sup> avenue devra s'effectuer et apposer la signalisation routière appropriée. Tous les équipements nécessaires à la réalisation de l'événement doivent être livrés la veille ou le jour même de l'événement.
- L'événement débute à 20 h et se terminera vers 22 h. Une partie du boulevard LaSalle sera fermée et sans circulation à partir de 18 h le jour de l'événement jusqu'à 22 h, heure de la fin de l'événement. Malgré la fermeture d'une partie du boulevard LaSalle pour assurer la sécurité des citoyens, les impacts négatifs sur la circulation sont limités et les moyens sont pris pour les atténuer.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Pendant la période de pandémie de la COVID-19, des mesures de protection du public et des employés seront mises en place en fonction des recommandations émises par la Direction régionale de santé publique. Dans ce même contexte de crise sanitaire, il est possible que l'évolution de la situation oblige la modification du projet déposé.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Diffusion de l'événement sur les médias sociaux de l'arrondissement, les écrans numériques ainsi que dans le répertoire des activités distribué aux 39 000 foyers.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Soledad MALKASSOFF  
agent(e) de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-06-15

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1227405009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser Les Aînés de LaSalle à avoir un camion de rue au parc des Rapides le 26 juillet 2022.   |

Autoriser Les Aînés de LaSalle à avoir un camion de rue au parc des Rapides le 26 juillet 2022; et  
Autoriser toutes les dérogations réglementaires requises.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-29 08:33

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1227405009**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser Les Aînés de LaSalle à avoir un camion de rue au parc des Rapides le 26 juillet 2022.   |

**CONTENU****CONTEXTE**

Les Aînés de LaSalle organise un pique-nique annuel au parc des Rapides. Cette année l'organisme souhaite avoir un camion de rue vendant de la crème glacée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Le camion de crème glacée de la crèmerie Wild Willy's sera présent au parc des Rapides de 13 h à 15 h le 26 juillet 2022. La date de pluie est le 28 juillet 2022.

**JUSTIFICATION**

Cette autorisation permettra d'agrémenter le pique-nique annuel des aînés.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**



## ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

#### ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2022-06-20



**Dossier # : 1229309021**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la tenue d'un pique-nique de l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal le 16 juillet 2022 et le 27 août 2022 au parc Hayward et l'obtention d'un permis d'alcool à cet effet. |

D'autoriser la tenue d'un pique-nique de l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal le 16 juillet 2022 et le 27 août 2022 au parc Hayward et à se procurer un permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour cette occasion.  
L'organisme doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie à des personnes mineures.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-21 13:22

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1229309021

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la tenue d'un pique-nique de l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal le 16 juillet 2022 et le 27 août 2022 au parc Hayward et l'obtention d'un permis d'alcool à cet effet. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association Canadienne Nigérienne de Montréal a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'Arrondissement LaSalle pour la tenue d'un pique-nique le 16 juillet 2022 et le 27 août 2022 au parc Hayward.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 20 0339 (1194629024) - 8 juillet 2019 :** D'autoriser la tenue d'un pique-nique le 27 juillet et le 17 août 2019 au parc Hayward. D'autoriser l'Association Nigérienne Canadienne de Montréal à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le parc Hayward à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

**DESCRIPTION**

Autoriser la tenue d'un pique-nique au parc Hayward le 16 juillet 2022 ainsi que le 27 août 2022. Autoriser l'organisme à se procurer un permis d'alcool à la Régie des alcool, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

**JUSTIFICATION**

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle  
Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain JALBERT, 21 juin 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
Agente de développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-06-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1229309020**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2022, de 21 h à 22 h.                           |

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2022, de 21 h à 22 h.

La procession partira de l'église au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard, la 6e Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église.

Cette procession se déroulera sous le contrôle du Service de police et les rues ne seront pas fermées à la circulation.

Les organisateurs doivent s'engager à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue des événements.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-29 08:31

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229309020**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2022, de 21 h à 22 h.                           |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour tenir une procession le 23 août 2022, de 21 h à 22 h.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 20 0166 (1197551009) - 1<sup>er</sup> avril 2019** : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2019, de 21 h à 22 h.

**CA18 20 0056 (1186818014) - 5 février 2018** : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2018, de 21 h à 22 h.

**CA17 20 0192 (1176818026) - 3 avril 2017** : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 23 août 2017, de 21 h à 22 h.

**DESCRIPTION**

La procession aura lieu le mardi 23 août 2022 de 21 h à 22 h. La procession partira de l'église au 7707, boulevard LaSalle pour emprunter le boulevard LaSalle, la 8<sup>e</sup> Avenue, la rue Édouard, la 6<sup>e</sup> Avenue et le boulevard LaSalle pour revenir à l'église. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

Cette procession se déroulera sous le contrôle du Service de police.

**JUSTIFICATION**

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée le 3 novembre 2014 (1146818026), les organismes religieux ne sont plus inclus dans la liste des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, ces derniers bénéficient d'un droit acquis et pourront continuer de recevoir le même support qu'en 2014.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

## **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Lors de la procession, les rues ne seront pas fermées à la circulation et le SPVM assurera le bon ordre lors de cette marche. Compte tenu du court circuit emprunté et de l'heure tardive, les impacts sur la circulation seront minimes.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'organisation s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue des événements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La procession ayant peu d'impact sur le voisinage, aucune opération de communication particulière ne sera réalisée.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## **Parties prenantes**

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle

Pierre DUPUIS, LaSalle

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Louise TRAHAN, LaSalle



Lecture :

Sylvain JALBERT, 23 juin 2022

Louise TRAHAN, 23 juin 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
Agente de développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-06-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Direction Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1227817006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 11 septembre 2022, incluant un soutien logistique en matériel et promotion. |

Autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 11 septembre 2022, incluant un soutien logistique en matériel et promotion.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-23 07:12

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227817006**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser BougeBouge Verdun à tenir un segment d'une distance de 500 mètres sur le territoire de LaSalle dans le cadre de son marathon du 11 septembre 2022, incluant un soutien logistique en matériel et promotion. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

BougeBouge Verdun est un organisme à but non lucratif reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Verdun. Il est coordonné et inspiré par la double athlète olympique en triathlon, Madame Kathy Tremblay. L'organisme a pour mission de prévenir le décrochage physique chez les adolescents, les jeunes familles et les retraités par le rassemblement des acteurs de vie active dans la communauté. Il offre des rassemblements sportifs pour tous, dans lesquels on retrouve des courses de 1 km, 2 km, 5 km, 10 km et 21 km, de même que du yoga, du Zumba, du Pound et du Bootcamp. Le marathon de BougeBouge Verdun est sanctionné Or par la Fédération québécoise d'Athlétisme permettant la qualification au marathon de Boston.

Bien que la majorité du parcours se déroule à Verdun, une portion de 500 mètres a été prévue sur la piste cyclable du boulevard LaSalle entre l'avenue Gérald et la 1<sup>re</sup> Avenue, tout juste avant d'effectuer un demi-tour pour retourner vers Verdun.

L'organisation BougeBouge Verdun, conjointement avec l'arrondissement de Verdun, demande l'autorisation à l'arrondissement de LaSalle pour que son événement puisse se tenir en partie sur le territoire de LaSalle et sollicite également un soutien logistique en matériel et promotion.

L'organisme les Kilomètres de LaSalle est également un partenaire de l'événement.

En 2021, l'événement s'est tenu sur le territoire de LaSalle sans que les organisateurs n'aient sollicité notre arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

En plus des distances de 42,2 km (4 x boucles) et 21,1 km (2 x boucles), il est possible de

s'inscrire dans les catégories de 1 km, 2 km, 5 km, et 10 km.

Les départs selon les catégories ont lieu à différents endroits sur le parcours se déroulant sur la piste cyclable au bord de l'eau le long du boulevard LaSalle.

Les coûts pour participer à la course, selon les catégories sont :

1 km = 10 \$

2 km = 35 \$

5 km = 40 \$

10 km = 45 \$

21,1 km = 60 \$

42,2 km = 70 \$

Déjà près de 300 participants se sont inscrits et les organisateurs visent 1000 participants.

Des bénévoles ainsi que le Service de police de Montréal (SPVM) et des cadets assureront la sécurité sur le parcours.

L'organisme aura besoin de matériel pour assurer le bon déroulement de l'événement

Le soutien en matériel dépendra des disponibilités en fonction de nos événements, qui seront priorisés.

**Ressources humaines :**

- Informer le SVPM de l'événement, qui demandera la présence de cadets pour assurer la sécurité.

**Promotion :**

- Affichage sur les panneaux électroniques de l'arrondissement en collaboration avec les Kilomètres de LaSalle (1 mois avant l'événement).

## **JUSTIFICATION**

La promotion des saines habitudes de vie est une valeur prônée par l'arrondissement LaSalle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La gratuité en biens et services est évaluée à 1 000 \$.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur. Aucune fermeture de rues n'est requise puisque le trajet emprunté est la piste piétonnière et cyclable longeant le boulevard LaSalle.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'événement pourrait devoir être modifié ou annuler selon l'évolution de la pandémie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 22 juin 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

### **ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2022-06-21

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1227551015**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Entériner l'autorisation de dépense de 190 \$, plus les taxes, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'édition 2022 de la Journée tactique en loisir urbain AQLM qui s'est tenue le 3 juin 2022. |

D'entériner la décision d'autoriser une dépense de 190 \$, plus les taxes, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'édition 2022 de la Journée tactique en loisir urbain AQLM qui s'est tenue le 3 juin 2022  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2022-06-23 07:10

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1227551015**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Entériner l'autorisation de dépense de 190 \$, plus les taxes, pour la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'édition 2022 de la Journée tactique en loisir urbain AQLM qui s'est tenue le 3 juin 2022. |

**CONTENU****CONTEXTE**

L'Alliance québécoise du loisir municipal (AQLM) organise annuellement une journée tactique sur le loisir en milieu urbain conviant les directions des services de loisirs des grandes villes et villes pôles du Québec. Le but de cette journée est de regrouper des directions qui vivent les mêmes réalités et de s'inspirer de réflexions et d'exemples provenant de différents secteurs de la province.

L'édition 2022 s'est tenue le 3 juin, à Bécancour. Le thème de cette journée portait sur les enjeux de la main-d'oeuvre dans le loisir municipal.

Le présent dossier vise à entériner la décision d'autoriser la participation de la direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement (DCSLDS) social à l'événement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Entériner la décision d'autoriser la dépense de 190 \$, plus les taxes, pour les frais d'inscription de la DCSLDS à la journée tactique sur le loisir en milieu urbain qui s'est tenue le 3 juin 2022.

**JUSTIFICATION**

Bonification des pratiques dans le secteur du loisir en milieu urbain. Assurer la visibilité de l'arrondissement de LaSalle dans les préoccupations reliées à l'offre de services en loisirs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 190 \$, plus taxes, provient du budget de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

**MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie RACICOT  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

Le : 2022-06-21





**Dossier # : 1227551016**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Confirmer le financement de l'arrondissement de LaSalle au montant de 15 059 000 \$ pour le projet de mise aux normes du Centre sportif Dollard-St-Laurent. Affecter une somme maximale de 7 976 000 \$ à même les surplus de l'arrondissement de LaSalle. |

De confirmer le financement de l'arrondissement de LaSalle au montant de 15 059 000 \$ pour le projet de mise aux normes du Centre sportif Dollard-St-Laurent.  
D'affecter une somme maximale de 7 976 000 \$ à même les surplus de l'arrondissement de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-29 17:55

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227551016**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Confirmer le financement de l'arrondissement de LaSalle au montant de 15 059 000 \$ pour le projet de mise aux normes du Centre sportif Dollard-St-Laurent. Affecter une somme maximale de 7 976 000 \$ à même les surplus de l'arrondissement de LaSalle. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a adopté un Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui cible les 34 arénas de Montréal, soit 40 patinoires intérieures, d'ici 2020. Les travaux de modernisation permettent, entre autres, de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon et de maximiser les économies d'énergie. La Ville de Montréal a fait le choix d'un gaz réfrigérant naturel, l'ammoniac, plus écologique et efficace que les réfrigérants de synthèse généralement utilisés.

L'arrondissement de LaSalle a adhéré au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux (Programme) pour la réalisation du projet de la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent. Dans le cadre du Programme, la Ville de Montréal finance 80 % des coûts admissibles et 20 % sont assumés par les arrondissements. Les coûts admissibles en surcroît de la limite financière du Programme sont assumés à 100 % par les arrondissements, de même que les améliorations locatives.

La présent dossier vise à autoriser la participation de l'arrondissement au financement des travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif. Le budget total requis pour finaliser le projet s'élève à 27 073 M\$. Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) assume 12 014 M\$ et l'arrondissement de LaSalle 15 059 M\$, net de ristournes de taxes.

Un appel d'offres public a été publié par la Ville centre à cet effet sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 28 mars au 31 mai 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 20 0083 (1216152010) - 7 mars 2022 :** De déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demandes de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0148 autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle.

**CA21 20 0407 (1216152010) - 4 octobre 2021 :** D'adopter le règlement LAS-0148 autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection et de mise aux normes du Centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle.

SMCE229025012 - Le 1<sup>er</sup> juin 2022 : Mandat d'exécution révisé - Programme de mise aux normes des arénas.

CM18 1253 (1188091001) - 22 octobre 2018 : Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Marchand Architecture & Design, Les Consultants S.M. inc., Delisle, Despaux et associés, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Sportif Dollard St-Laurent, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 397 531,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-16861 (7 soum.).

CA18 20 0085 (1184670001) - 5 mai 2018 : Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centre pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

## DESCRIPTION

Confirmer la participation financière de l'arrondissement de LaSalle aux travaux de réfection et de mise aux normes du Centre sportif Dollard-St-Laurent au montant de 15 059 000 \$, pour lequel 7 976 000 \$ seront financés à même les surplus de l'arrondissement.

### **La portée des travaux vise les interventions suivantes :**

- Le remplacement du système de réfrigération existant par un nouveau système fonctionnant à l'ammoniac et la construction d'un agrandissement pour le loger;
- La réalisation de divers travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- L'implantation de mesures en efficacité énergétique;
- Les travaux requis pour la certification LEED-Argent;
- Les travaux d'accessibilité universelle de base;
- Les travaux de déficit d'entretien;
- Les améliorations locatives.

### **Les travaux consistent entre autres à :**

- La réfection de la dalle de béton réfrigérée, son isolation, son étanchéité et son isolation et chauffage.
- La réfection de la mezzanine.
- La réfection des murs extérieurs et du toit.
- Des travaux de structures, d'escaliers et de plomberie.
- La réfection du système de réfrigération de la patinoire et de la ventilation du centre sportif.
- La réfection complète du système de réfrigération de la dalle à l'ammoniac, du système de saumure et du réseau d'eau du refroidisseur de fluides.
- L'amélioration de plusieurs locaux du centre sportif, dont la zone du club Jeune Aire.
- Des travaux d'électricité, plomberie, ventilation, chauffage, etc.
- Ainsi que les travaux connexes.

## JUSTIFICATION

Assurer la pérennité du bâtiment et de l'offre de services. Améliorations locatives importantes pour l'ensemble du bâtiment. Impacts positifs auprès des usagers et des organismes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## Montage financier LaSalle

|   |            |
|---|------------|
| <i>Coût net de taxes requis par l'arrondissement (55,62%)</i>     | 15 059 000 |
|   |            |
| <i>Financement requis :</i>                                       |            |
|   |            |
| Païement au comptant - Affectation du surplus de l'arrondissement | 7 976 000  |
| Règlement d'emprunt LAS-0148                                      | 7 083 000  |
|   |            |
| <i>Financement total</i>  | 15 059 000 |

En outre, ce projet est admissible à une subvention de 4,24 M\$ accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) du Québec ainsi que d'une subvention de 4,24 M\$ accordée par le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS). Cette subvention ne pourra être réclamée que suite à la livraison du projet, et sera répartie entre la Ville et l'arrondissement au prorata de leur financement du coût total du projet.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, parce qu'il correspond à la priorité 20 : accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, plus particulièrement l'intention d'offrir des infrastructures modernes, fiables et résilientes, en mesure de répondre aux enjeux et aux besoins d'aujourd'hui et des générations futures. Plan climat Montréal 2020-2030 : Remplacement du chauffage au gaz naturel par du chauffage électrique.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux - septembre / octobre 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Erlend LAMBERT, Service de la gestion et planification des immeubles  
Luc DENIS, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
John AGUILAR, Ville-Marie

Lecture :

John AGUILAR, 29 juin 2022  
Erlend LAMBERT, 28 juin 2022  
Luc DENIS, 28 juin 2022

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Roch LANGELIER  
Chef de division

### ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER  
Directeur Culture

Le : 2022-06-28



**Dossier # : 1223035009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mai au 19 juin 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2022. |

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mai au 19 juin 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2022.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-22 15:06

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1223035009**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mai au 19 juin 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2022. |

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 22 20 0203 le 6 juin 2022 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 avril au 19 mai 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2022

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 mai au 19 juin 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2022 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2022-06-22





**Dossier # : 1225212014**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement amendant le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement. |

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2022;  
Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2022;

Attendu qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt,

D'adopter le règlement amendant le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-29 07:25

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1225212014**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Direction

**Niveau décisionnel proposé :**

Conseil d'arrondissement

**Projet :**

-

**Objet :**

Règlement amendant le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane PELOQUIN  
Secrétaire de direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1225212014

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Règlement amendant le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement. |

**CONTENU****CONTEXTE**

Les séances du conseil d'arrondissement sont désormais webdiffusées. Le règlement de régie interne existant permet uniquement aux citoyens de soumettre leurs questions en présentiel 30 minutes avant le début de la séance. Le conseil souhaite amender le règlement afin de permettre aux citoyens de soumettre leurs questions au conseil de façon électronique sans avoir à se déplacer en personne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'amendement proposé permettra aux gens intéressés de soumettre leurs questions au moyen d'un formulaire électronique qui sera disponible sur le site Web de la Ville de Montréal. Ce formulaire sera disponible dès le lendemain d'une séance ordinaire jusqu'à 10 h le jour de la séance ordinaire suivante.

**JUSTIFICATION**

Cet amendement vise à accroître la participation citoyenne aux séances du conseil d'arrondissement en tenant compte des limitations d'accès que certaines personnes peuvent avoir.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement à la séance du 4 juillet 2022.  
Entré en vigueur du règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2022-06-02

**Dossier # : 1229582016**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la modification du revêtement et des ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 165, rue Larente (lot numéro 1 930 938). |

Il est recommandé :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande numéro 3003132434), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux PIIAD numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du revêtement et des ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 165, rue Larente (lot numéro 1 930 938), considérant les éléments suivants :

- le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- le projet met en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;
- le projet marque l'entrée principale par un traitement architectural contrastant avec le reste du bâtiment;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (autres secteurs).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-29 07:26

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1229582016**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la modification du revêtement et des ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 165, rue Larente (lot numéro 1 930 938). |

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation numéro 3003132434 a été déposée le 11 février 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour la modification du revêtement et des ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 165, rue Larente (lot numéro 1 930 938).

Les travaux prévus dans la demande de permis sont assujettis au chapitre 27 : Autres secteurs du Règlement relatifs aux PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La demande vise une habitation bifamiliale isolée de deux (2) étages construite en 1952. Le projet consiste à remplacer le revêtement de vinyle par de la brique d'argile et à agrandir les deux (2) ouvertures situées au rez-de-chaussée. Des détails de brique sont prévus, soit un couronnement de la façade avant et des ouvertures avec des briques en soldat. Également, l'escalier d'accès en façade avant est déplacé et les garde-corps sont remplacés. Les garde-corps du balcon du deuxième étage sont aussi remplacés par des garde-corps métalliques à barrotins. Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Brique d'argile Facebrick, du fabricant Glen-Gery, format modulaire métrique, dans la teinte Red Bark, ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 8 juin 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable

unanime au projet, considérant les éléments suivants :

- le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- le projet met en valeur le milieu d'insertion par un choix judicieux des matériaux et des détails architecturaux;
- le projet marque l'entrée principale par un traitement architectural contrastant avec le reste du bâtiment;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (autres secteurs).

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Aspect(s) financier(s)</b> |  |
|-------------------------------|--|

N/A

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-06-21





**Dossier # : 1229582014**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la modification d'une ouverture d'une habitation bifamiliale située au 76-78, 7e Avenue (lot numéro 1 079 916).

Il est recommandé :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande numéro 3003128614), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux PIIAD numéro LAS-0146, afin de permettre la modification d'une ouverture d'une habitation bifamiliale située au 76-78, 7e Avenue (lot numéro 1 079 916), considérant les éléments suivants :

- le projet restaure les proportions de la façade avant du bâtiment;
- le projet utilise les règles de composition propre au type de bâtiment pour équilibrer les façades avant;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Village des Rapides).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-23 07:03

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229582014

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la modification d'une ouverture d'une habitation bifamiliale située au 76-78, 7e Avenue (lot numéro 1 079 916). |

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation numéro 3003128614 a été déposée le 14 février 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement LaSalle pour la modification d'une ouverture d'une habitation bifamiliale située au 76-78, 7e Avenue (lot numéro 1 079 916).

Les travaux prévus dans la demande de permis sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La demande vise une habitation bifamiliale jumelée de deux (2) étages construite en 1969. Le projet consiste à augmenter la superficie de la fenêtre située sous la galerie, en façade avant, dans le but de mener à bien les travaux d'aménagement d'un logement au sous-sol. L'agrandissement de la fenêtre est fait vers le sol, de manière à préserver l'alignement supérieur et sa largeur.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 8 juin 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime au projet, considérant les éléments suivants :

- le projet restaure les proportions de la façade avant du bâtiment;
- le projet utilise les règles de composition propre au type de bâtiment pour équilibrer les façades avant;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux

PIIAD (Village des Rapides).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-06-21

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

**Dossier # : 1229582012**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 9155, boulevard LaSalle (lot numéro 1 451 350). |

Il est recommandé :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande numéro 3003181704), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 9155, boulevard LaSalle (lot numéro 1 451 350), considérant les éléments suivants :

- le projet s'intègre au milieu environnant en respectant la hauteur, l'implantation, la largeur, le nombre et les niveaux des étages des bâtiments voisins;
- le projet favorise des contrastes et des insertions contemporaines;
- le projet rehausse la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- le projet privilégie des matériaux et des détails architecturaux de qualité équivalente ou supérieure à celle des parties d'origine;
- le projet veille à la conservation des arbres matures existants et à l'augmentation de la canopée;
- le projet privilégie l'utilisation de revêtement de sol perméable à albédo élevé pour les espaces de stationnement;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Le parcours riverain).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-22 12:52

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229582012

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 9155, boulevard LaSalle (lot numéro 1 451 350). |

**CONTENU****CONTEXTE**

Une demande de permis d'agrandissement numéro 3003181704 a été déposée le 2 juin 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 9155, boulevard LaSalle (lot numéro 1 451 350).

Les travaux prévus dans la demande de permis sont assujettis au chapitre 14 : Le parcours riverain du Règlement relatif aux PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La demande vise une habitation unifamiliale isolée d'un étage construite en 1974 et implantée sur un terrain faisant face au fleuve (boulevard LaSalle).

Le projet d'agrandissement consiste à ajouter un deuxième étage sur le bâtiment existant, tout en conservant l'implantation initiale de celui-ci. Le projet vise également à agrandir certaines ouvertures existantes du premier étage et à ajouter de nouvelles ouvertures au-dessus des portes d'entrée.

Plusieurs interventions architecturales, comme les jeux de volumes du deuxième étage en façade avant, la conservation de pentes de toit comme celles d'origine, l'ajout d'un avant-toit à la hauteur du plancher du deuxième étage et l'utilisation de revêtement léger dans le coin externe droit de celui-ci permettent de bien discerner le volume d'origine du bâtiment, d'atténuer l'effet de masse et de favoriser son intégration avec les habitations voisines.

L'entièreté du revêtement de la façade avant consiste en un nouveau parement lourd, soit une brique blanche et texturée, avec quelques insertions de revêtement métallique de couleur noir. La brique d'argile recouvrant initialement le premier étage est préservée et réutilisée sur les façades latérales et arrières du deuxième étage. Une nouvelle brique de teinte et de format similaire est utilisée pour combler la quantité manquante. Quelques

insertions du même revêtement métallique s’y font également. Plus précisément, les matériaux utilisés sont les suivants :

- Brique d’argile Cheswick, du fabricant Glen-Gery, format modulaire métrique, couleur blanc, ou équivalent;
- Brique d’argile, de format et de couleur telle que l’existant;
- Revêtement métallique Tiago, de la compagnie Rialux, couleur noire, ou équivalent.

Concernant l’aménagement paysager, le mur de soutènement en mauvais état, situé dans la cour avant, est à démolir et à reconstruire. De plus, un arbre à grand déploiement ainsi que des arbustes sont à planter près de la ligne latérale gauche de terrain, afin de diminuer l’impact de l’agrandissement sur la propriété voisine de gauche.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 14 : Le parcours riverain.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 8 juin 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime au projet, considérant les éléments suivants :

- le projet s’intègre au milieu environnant en respectant la hauteur, l’implantation, la largeur, le nombre et les niveaux des étages des bâtiments voisins;
- le projet favorise des contrastes et des insertions contemporaines;
- le projet rehausse la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- le projet privilégie des matériaux et des détails architecturaux de qualité équivalente ou supérieure à celle des parties d’origine;
- le projet veille à la conservation des arbres matures existants et à l’augmentation de la canopée;
- le projet privilégie l’utilisation de revêtement de sol perméable à albédo élevé pour les espaces de stationnement;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Le parcours riverain).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **MONTRÉAL 2030**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-06-21





**Dossier # : 1229582015**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la subdivision du lot 1 079 881 en deux (2).

Il est recommandé :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de lotissement (demande numéro 3003178279), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux PIIAD numéro LAS-0146, afin de permettre la subdivision du lot 1 079 881 en deux (2), considérant les éléments suivants :

- le projet crée des lots dont les formes et dimensions sont comprises dans l'éventail des proposés, et ce, illustré à la l'annexe « F », planche 3;
- le projet tient compte des différences entre le lotissement des rues, boulevards et avenues;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Village des Rapides).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-23 07:17

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229582015**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de permettre la subdivision du lot 1 079 881 en deux (2). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de lotissement numéro 3003178279 a été déposée le 25 mai 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement LaSalle pour la subdivision du lot 1 079 881 en deux (2).  
 Les travaux prévus dans la demande de permis sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La demande vise le lot 1 079 881, sur lequel se trouve présentement une habitation unifamiliale isolée datant de 1932. Le projet consiste à subdiviser en deux (2) le lot 1 079 881, afin de créer les lots 6 506 977 et 6 506 978. Le lot d'origine constitue l'un des plus large de ce segment de rue. Sa subdivision, comme proposée, permet la création de deux (2) nouveaux lots conformes à la fois aux normes de la grille des usages et normes en matière de lotissement ainsi qu'aux paramètres de dimension des lots de la planche 3 de l'annexe F du Règlement LAS-0146.  
 Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 8 juin 2022, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime au projet, considérant les éléments suivants :

- le projet crée des lots dont les formes et dimensions sont comprises dans l'éventail des proposés, et ce, illustré à la l'annexe « F », planche 3;
- le projet tient compte des différences entre le lotissement des rues, boulevards et avenues;
- le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Village des Rapides).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-06-22





**Dossier # : 1229002005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 528 875.00 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003150855 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial mixte" comprenant 166 unités d'habitation et un (1) commerce sur le lot 1 724 957 (avenue Dollard). |

Il est recommandé :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, d'une somme de 528 875.00 \$, pour la demande de permis numéro 3003150855 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial mixte" comprenant 166 unités d'habitation et d'un (1) commerce sur le lot 1 724 957 (avenue Dollard).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-30 11:02

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229002005**

|   |   |
|---|---|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement  |
| <b>Projet :</b>                           | -   |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, pour une somme de 528 875.00 \$, au sujet de la demande de permis numéro 3003150855 visant la construction d'un bâtiment de type "multifamilial mixte" comprenant 166 unités d'habitation et un (1) commerce sur le lot 1 724 957 (avenue Dollard). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement numéro 17-055 intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL stipule à l'article 2 que :

*"Les dispositions du présent règlement s'appliquent à [...] toute demande de permis de construction visant la réalisation d'un projet de rénovation "*

De plus, le Règlement numéro 17-055 intitulé RÈGLEMENT RELATIF À LA CESSION POUR FINS D'ÉTABLISSEMENT, DE MAINTIEN ET D'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET DE PRÉSERVATION D'ESPACES NATURELS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL stipule à l'article 5 que :

*"Préalablement à la délivrance d'un permis de construction visé au paragraphe 3° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire établie de la façon suivante :*

*Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site/nombre total de logements) x (nombre de logements créés - nombre de logements sociaux et communautaires - nombre de logements de 3 chambres et plus) "*

La demande de permis de construction portant le numéro 3003150855 déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises vise la construction d'un bâtiment de type "multifamilial mixte" comprenant 166 unités d'habitation et un (1) commerce. Il s'agit donc d'un projet de rénovation visé par le Règlement numéro 17-055.

La valeur du site est établie à 6 058 000.00 \$ par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur & Associés inc., comme indiqué dans un rapport daté du 28 juin 2022.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

6 juin 2022 : Résolution CA22 20 0217

## **DESCRIPTION**

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, d'une somme de 528 875.00 \$ avant la délivrance du permis de construction (3003150855) sur le lot numéro 1 724 957 (avenue Dollard).

## **JUSTIFICATION**

Étant donné l'emplacement et la superficie du lot, une compensation sous forme de cession de terrain n'est pas justifiée. Une somme compensatoire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement est donc exigée.

Le calcul de la valeur de la somme compensatoire doit prendre en considération les informations suivantes:

- Valeur du site établie par la firme d'évaluateurs agréés : 6 058 000.00 \$;
- Valeur du site faisant suite à l'exemption pour la portion non résidentielle du bâtiment (environ 305 mètres carrés) : 5 931 981.00 \$
- Nombre d'unités d'habitation créées : 166, dont 18 ayant 3 chambres et plus;
- Aucune compensation en cession de terrain ou monétaire n'a été effectuée antérieurement.

La somme compensatoire est calculée selon la formule de l'article 5 du Règlement numéro 17-055 :

Somme compensatoire = (10 % valeur du site/nombre total de logements) x (nombre de logements créés – le nombre de logements de 3 chambres et plus) = (593 198 \$/166) x (166 - 18) = 528 875.00 \$

Cette somme sera imputée au compte budgétaire suivant :

2412.0000000.000000.000000.25507.000000.0000.000000.000000.000000.000000

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance du permis de construction (demande 3003150855)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MONTPETIT  
chef(fe) de division - qualite du milieu, permis  
et inspections (arrondissement)

#### ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-06-29





**Dossier # : 1227151019**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire aux approches Est et Ouest de l'intersection Gloria et Béique dans l'arrondissement de LaSalle. |

D'autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire aux approches Est et Ouest de l'intersection Gloria et Béique dans l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-27 13:15

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

Directrice Travaux Publics  
LaSalle , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227151019**

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire aux approches Est et Ouest de l'intersection Gloria et Béique dans l'arrondissement de LaSalle. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La division du Soutien technique de l'arrondissement a reçu une pétition signée par plusieurs citoyens du secteur afin augmenter la sécurité à l'intersection des rues Gloria et Béique. Ils proposent d'ailleurs d'ajouter un panneau d'arrêt sur la rue Gloria aux approches Est et Ouest. Pour évaluer cette proposition, les normes du Ministère des Transports (MTQ) seront vérifiées, des comptages seront effectués et analysés et les caractéristiques de l'intersection seront examinées pour évaluer l'implantation d'un panneau d'arrêt. Ce point a donc été discuté au Comité de circulation afin d'émettre une recommandation aux élus.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Accidents (2018 à 2022)**

Dans les quatre dernières années, deux accidents ont été enregistrés à cette intersection. Les deux accidents impliquent des véhicules et piétons cyclistes traversant la rue Gloria à l'intersection de la rue Béique.

**Générateurs de déplacements**

À proximité de l'intersection, plusieurs commerces s'y trouvent tels que qu'une pharmacie, une épicerie et la Société des Alcools du Québec. De plus, un arrêt d'autobus se positionne sur le boulevard Newman à l'Ouest de l'avenue Dollard. Par conséquent, les usagers traversent à cette intersection pour accéder aux commerces et aussi se rendre à l'arrêt de bus. Installer un panneau d'arrêt toute direction avec des traverses piétonnes bien identifiées pourrait améliorer considérablement la sécurité des usagers. Il a été observé sur les caméras de comptage que les piétons se retrouvent souvent en conflit avec les automobilistes. Voyons l'explication au prochain paragraphe.

**Analyse des créneaux**

Après l'analyse des comptages, le débit le plus important se manifeste entre 16h15 et 17h15. Le

débit des entrants à l'intersection est de 263 véhicules par heure, ce qui correspond à des créneaux moyens de 6,75 secondes. Considérant la largeur de rue qui est de 14 mètres, le piéton se voit souvent en conflit avec le véhicule. En supposant une vitesse de marche de 1,1m/sec, un piéton a besoin d'environ 15,4 secondes pour traverser la rue. En comparant ce temps avec les créneaux, un piéton n'a pas d'assez de temps pour traverser la rue entre deux voitures. En observant les données au même moment, les piétons qui traversent Nord-Sud de l'intersection représentent 30%.

## JUSTIFICATION

Nous avons d'abord vérifié les critères établis par le MTQ afin de recommander l'ajout d'un panneau d'arrêt (Tome V, Chapitre 2).

### **Critère #1**

*Le rapport du débit entrant de la route la plus achalandée sur le débit entrant de la route secondaire est inférieur ou égal à 2,3.*

| Heures de pointe | Rue plus achalandée | Débit Gloria/Béique        | Ratio | ≤2,3 |
|------------------|---------------------|----------------------------|-------|------|
| 8h00-9h00        | Gloria              | 152 (veh/h) / 77 (veh/hr)  | 1,9   | Oui  |
| 16h15-17h15      | Gloria              | 263 (veh/h) / 112 (veh/hr) | 2,3   | Oui  |

On note que durant les deux heures de pointe indiquées ci-contre, le rapport est bien supérieur à 2,3. Cette condition est satisfaite.

### **Critère #2**

*La vitesse pratiquée au 85e centile sur chacune des approches du carrefour est inférieure à 70 km/h*

Les données pour les vitesses observées en juin 2021 sont un V85 de 51 km/h pour la direction Est et de 49 km/h pour la direction Ouest. Cette condition est satisfaite.

### **Critère #3**

*Il n'y a pas, sur la route la plus achalandée, de feux de circulation à moins de 250 m, ni de panneaux « Arrêt » à moins de 150 m de part et d'autre du carrefour*

Il n'y a pas de panneaux d'arrêt à moins de 150 m de l'intersection, mais il y a un feu de circulation à 70 m de l'intersection, soit à l'intersection de la rue Gloria et de l'avenue Dollard. Cette condition n'est pas satisfaite.

### **Critère #4**

*Lorsqu'il y a un risque qu'à l'approche d'un carrefour un véhicule arrêté ou stationné bloque la vue d'un éventuel panneau « Arrêt » à droite et qu'il est impossible d'installer un signal avancé d'arrêt et également impossible de placer un panneau « Arrêt » à gauche lorsque la circulation s'effectue dans le même sens, il faut que l'arrêt et le stationnement soient interdits en bordure de chacune des approches de l'intersection. La distance, à partir du panneau « Arrêt », sur laquelle cette interdiction s'applique est égale à 60 % de la distance indiquée au tableau 2.28-1.*

Il n'y a pas de risque qu'un véhicule arrêté ou stationné bloque la vue d'un éventuel panneau d'arrêt. La visibilité est relativement bonne à toutes les approches. Cette condition est satisfaite.

### **Critère #5**

*Les chemins publics à 4 voies contiguës sont pourvus d'un terre-plein surélevé aux approches de l'intersection.*

Il y a seulement 2 voies contiguës sur la rue Gloria. Un terre-plein surélevé n'est pas nécessaire.  
Cette condition est satisfaite.

### **Critère #6**

*Aucune des approches ne compte plus de 2 voies par sens*

À chaque approche, il n'y a pas plus de 2 voies de circulation.  
Cette condition est satisfaite.

Selon les normes MTQ, la condition #3 n'est pas satisfaite.

Selon les normes du MTQ, un arrêt sur la rue Gloria à l'intersection de la rue Béique n'est pas justifié en raison de la présence du feu de circulation à moins de 250 m.

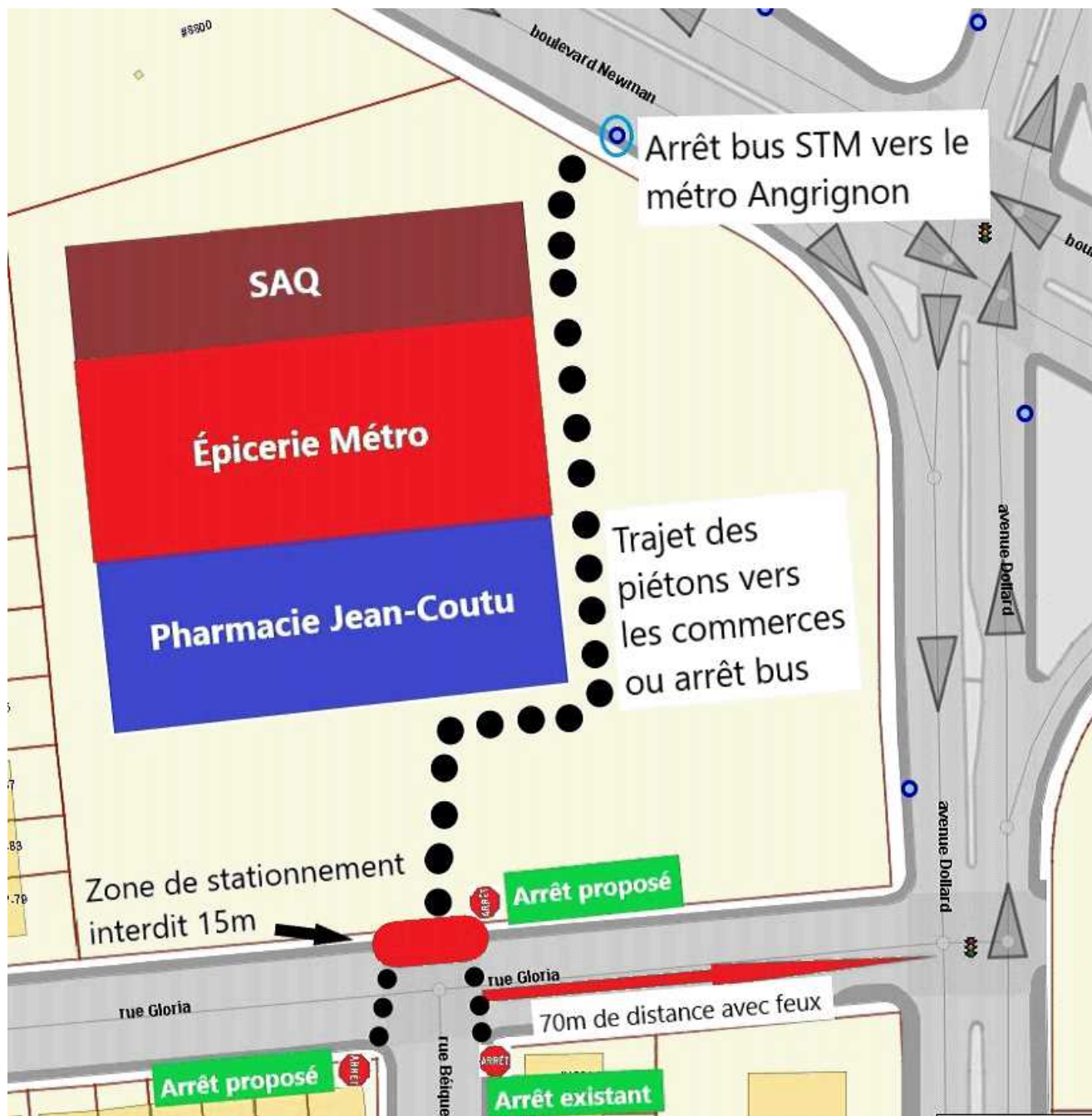
Cependant, avec la présence des trois commerces et de l'emplacement de l'arrêt d'autobus, les piétons n'ont pas d'autre choix que d'utiliser cette intersection pour s'y rendre.

Le critère #3 soit la distance de 250 m d'un feu de circulation qui n'est pas respecté (distance de 70 m avec celui de l'avenue Dollard) ne semble pas poser un problème de sécurité dans la mesure où la visibilité à partir de l'Ouest du nouvel arrêt sera réduite avec l'ajout d'une grille de polarisation. Par conséquent, l'attention de l'automobiliste ne devrait pas être détournée et le respect de l'arrêt toutes directions sera appliqué. De plus, l'analyse des créneaux illustre qu'il est difficile pour les piétons de traverser à cette intersection. Avec l'ajout de l'arrêt à cette intersection le marquage des traverses piétonnes avec corridor blanc seront aussi effectués.

Afin de sécuriser d'avantage l'intersection et améliorer la visibilité des piétons qui traversent, une zone de stationnement interdit d'une longueur de 15 mètres sera aussi en place sur le côté Nord de Gloria entre les deux corridors piétons. Par conséquent, un retrait de trois places de stationnement est nécessaire.

Pour toutes ces raisons, le comité de circulation recommande l'ajout de deux arrêts sur Gloria à l'intersection de la rue Béique.

### **Localisation de l'intersection Gloria et Béique**



ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2022-06-23



**Dossier # : 1226456007**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-23 14:03

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226456007

|   |  |
|---|--|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'arrondissement   |
| <b>Projet :</b>                           | -  |
| <b>Objet :</b>                            | Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement. |

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**



---

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2022-06-23